



HAL
open science

Analyse des informations spatiales et dimensionnelles des vestiges romains de l'établissement thermal du Mont-Dore et de son temple

Jean-Jacques Malmary

► **To cite this version:**

Jean-Jacques Malmary. Analyse des informations spatiales et dimensionnelles des vestiges romains de l'établissement thermal du Mont-Dore et de son temple : texte réalisé pour le Rapport déposé au SRA en 2020 et pour le BSR Auvergne Rhône-Alpes de 2021. 2020. halshs-03548385

HAL Id: halshs-03548385

<https://shs.hal.science/halshs-03548385>

Preprint submitted on 30 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

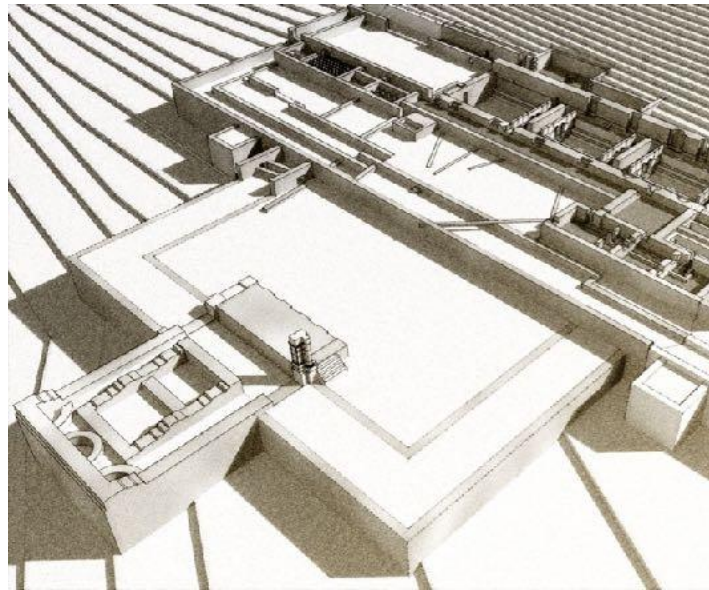


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

TEXTE POUR LE RAPPORT DU SRA

ANALYSE DES INFORMATIONS SPATIALES ET DIMENSIONNELLES DES VESTIGES ROMAINS DE L'ETABLISSEMENT THERMAL ET SON TEMPLE

MONT-DORE (63)



J.-J. Malmay, IRAA (USR3155, CNRS-AMU) Aix-en-Provence – décembre 2020

Sommaire

<i>Avertissement sur les conversions pieds / mètres dans les documents anciens</i>	3
1. Analyse des descriptions des vestiges des thermes et du temple découverts au Mont-Dore .	4
1. 1. Descriptions des vestiges antiques du Mont-Dore avant les fouilles, du xvie à la fin du xviiiè s.	4
1. 2. Description de Michel Bertrand en 1819	13
1. 3. Description de Michel Bertrand en 1823	16
1. 4. Description de Michel Bertrand en 1843	18
1. 5. Description de Louis Batissier en 1840.....	20
1. 6. Description d’Agis-Léon Ledru en 1868	21
1. 7. Table chronologique des faits et des découvertes du Mont-Dore	23
2. Analyse des plans des vestiges	26
2. 1. Nature du document supposé le plus ancien	26
2. 1. 1. <i>Présentation du support du document</i>	26
2. 1. 2. <i>Échelles et mise à l’échelle du document</i>	28
2. 2. Problèmes liés au titre, à l’auteur et à la date du document	30
2. 3. Comparaison avec les versions suivantes.....	32
2. 3. 1. <i>Plan d’Émile Camut - 1894</i>	32
2. 3. 2. <i>Plan de L. Bonnard et B. Percepied (copie du plan de Fr. Pérot) - 1908</i>	33
2. 3. 3. <i>Plan de M. Durand-Lefebvre (dessin d’E. Lefebvre ?) - 1926</i>	34
2. 3. 4. <i>Plan et coupe vectoriels – juin-juillet 2020</i>	36
3. Interprétation des vestiges d’après les plans et les descriptions du xixe s.	41
3. 1. Topographie des vestiges	41
3. 2. Premières réflexions sur l’établissement thermal.....	43
3. 2. 1. <i>Description des pièces</i>	43
3. 2. 2. <i>Techniques de construction</i>	48
3. 2. 3. <i>Traits caractéristiques des bains curatifs antiques</i>	52
3. 2. 4. <i>Hypothèses sur le fonctionnement des thermes, les parcours internes et les indices de différenciation sexuelle dans l’établissement antique</i>	56
3. 3. Premières réflexions sur le temple et son portique fondées sur la documentation écrite et graphique	59
3. 4. Premiers dessins en perspective résultant de la présente étude.....	72

Avertissement sur les conversions pieds / mètres dans les documents anciens

Les mesures exprimées avant la fin du XVIII^e s. par les auteurs en pouces, pieds et toises ont été converties en mètres à partir des correspondances suivantes :

1 pied-de-roi (fin XVIII^e s.) = 0,325 m

1 toise = 6 pieds = 1,95 m.

1 pouce = 1/12 pied = 0,027 m

1 ligne = 1/12 pouce = 1/24 pied = 0,00226 m.

Fondées sur l'ouvrage « L'aventure du mètre », catalogue de l'exposition de 1989 au Musée National des Techniques¹, ces correspondances ont pu être validées par celles que M.-C. Grivaud a faites vers 1810 dans sa correction du manuscrit de François Pasumot (10 pieds = 3,248 m).

Dans quelques ouvrages du XVII^e s. et du XVIII^e s., certaines mesures sont exprimées en « pas ». Cette unité étant moins précise et donc plus difficile à convertir, nous avons opté pour une fourchette comprise entre 0,7 et 0,8 mètres.

¹ SAINT-PAUL, Raymond, *L'aventure du mètre*, 1989 (catalogue d'exposition du Musée National des Techniques, Paris).

1. Analyse des descriptions des vestiges des thermes et du temple découverts au Mont-Dore

L'analyse des plans des vestiges requiert une fine compréhension de la chronologie des découvertes. Celles-ci ont été localisées sur les planches par année (en annexe). Les descriptions des vestiges mis au jour à partir de 1817 ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée que celles antérieures à la fin du XVIII^e s. Ces dernières sont présentées ici dans le seul but de déterminer si certains des blocs examinés par les auteurs successifs furent découverts en place ou non.

1. 1. Descriptions des vestiges antiques du Mont-Dore avant les fouilles, du XVI^e à la fin du XVIII^e s.

De la fin du XVI^e s. aux dernières années du XVIII^e s., les auteurs successifs, M. Chaduc (fin XVI^e s., publication en 1605), Jean Banc (1619), Pierre Audigier (vers 1700), Jacques-François Chomel (1734), Joseph Dufraisse (1748), François Pasumot (vers 1750), Pierre de Beaumesnil (1780) et Jean-Baptiste Legrand d'Aussy (1788) ont tous traité des mêmes bâtiments :

- le « Bain de César », le « Petit bain »,
- le « Grand bain », dit le « Bain de la Magdeleine » ou le « Bain de Saint-Jean »
- et le « Panthéon » ou « Pantheïon » en patois local, alors reconnu par ses blocs erratiques historiés et par un ensemble de blocs qui a été observé dans la cave d'une maison dite du « pantheïon » et qui paraît encore installé à sa position initiale.

Le « Bain des chevaux » n'apparaît qu'à partir l'ouvrage de J.-Fr. Chomel.

Les auteurs ont presque tous présenté les dimensions de ces bâtiments qui paraissent être le plus souvent des copies d'un manuscrit à l'autre. Certaines dimensions précisées par les auteurs présentent des différences qui peuvent être expliquées par des mesures prises dans-œuvre ou hors-œuvre du même objet.

Nous avons porté ici notre attention sur les vestiges du temple et non sur les bains ou les blocs erratiques réemployés pour les croix de la fontaine de la Madeleine et de l'ancienne église. Le tableau suivant présente une synthèse des observations relatives aux blocs supposés en place du dit « Panthéon » dans la cave d'une maison ou de l'îlot qui la contient, cités l'un et l'autre parfois sous le même nom².

² Il n'est pas ici question des nombreuses mentions du « Panthéon » dans les Terriers des seigneurs du Mont-Dore depuis 1420.

Auteur	Année	Page (s)	Découverte
M. Chaduc (Joseph Dufraisse)	1605 (1748)	6	« C'était donc une tradition établie du temps de cet Auteur [M. Chaduc], qu'il y avait un Temple au Mondor ; & que ce Temple était un panthéon. L'auteur des Eaux minérales s'exprime à peu près de la même façon. » (copie des dessins des blocs de Chaduc)
Pierre Audigier	Vers 1700	175	Inscription découverte au Mont-Dore : « DIVO PANTEO »
Jacques-François Chomel	1734	314	« Il y a une maison à côté du nouveau bâtiment qui appartient à un nommé Buisson dont la voute de la cave n'a d'autre fondemens que la base d'une des colonnes de ce temple. On y voit des tombeaux tout d'une pièce qui étaient dans l'intérieur du Temple ; je suis persuadé que si on creusait on trouverait bien des curiositez, et surtout des médailles d'or, d'argent et de cuivre comme on en a trouvé quantité dans les fondemens du bâtiment que M. le Blanc, alors Intendant de la Province, avait commencé pour y mettre des bains. »
François Pasumot (C.-M. Grivaud)	Vers 1750 (1810- 1813)	6-8	« Le troisième monument, qui était le principal et le plus magnifique, était, comme je l'ai dit, le Panthéon. Il fut construit à peu de distance du grand bain ; il existe à présent, sur l'emplacement de cet édifice, une maison bâtie depuis environ soixante ans, et située sur la place dite de la Magdeleine. On ignore l'époque de la destruction de ce temple dont il ne reste que des fragmens peu considérables, engagés dans le mur de fondation de la maison dont je viens de parler. <u>On en voit un côté dans l'intérieur de la cave, et un autre au-dehors : cette ruine est formée par quatre grosses pierres de taille qui font chacune une assise.</u> » (Ensemble composé d'une grosse colonne, diamètre : 3 pieds (0,975 m) et d'une petite colonne engagée dans la première, diamètre : 1 pied (0,325 m), d'un pan coupé et d'une portion de mur en retour). « Tout le massif est chargé de sculptures en relief. » « Dans l'intérieur de la cave, on retrouve la grosse colonne avec une base d'ordre dorique, sans plinthe ni piédestal, mais posée seulement sur un socle hors de terre. » (Grosse colonne (ou son socle ?), ht. : 18 pouces (0,487 m)). « On retrouve au-dehors la même sculpture sur la grosse colonne, qu'en dedans de la cave ; mais la petite colonne est lisse, ainsi que le pan coupé ; la portion de mur en retour est séparée en deux par les moulures d'un imposte qui traverse le pan coupé et aboutit à la petite colonne. Au-dessus de ces moulures est un ornement en rinceau accompagné de deux enfans. Le reste se trouve caché dans la terre. On voit au-dessus un génie sacrificateur ayant le corps penché en arrière et le bras gauche élevé ; devant lui est une urne posée sur une petite colonne. Une moulure courbe, qui s'élève sur l'imposte, indique que ce retour de mur formait l'ornement d'une porte ou d'une fenêtre. » « On voit dans la cave de la même maison plusieurs pierres d'un volume considérable, principalement une d'elles qui sert de pavé et ressemble à une tombe. (...) On doit présumer que cet édifice n'était pas seulement décoré d'une grosse colonne, et il y en avait au moins quatre, puisque l'on connaît trois bases. Une belle assise de ces colonnes sert de pied à une croix sur la fontaine de la Magdeleine. » Portion de fût d'une seule pierre, support d'une croix sur la fontaine de la

			Magdeleine, diamètre : 3 pieds (0,975 m), ht. 3 pieds 2 pouces (1,029 m).
Pierre de Beaumesnil	1780		<p>« Et pour preuve de cette opinion, je dirai d'abord (quand au Monumens) qu'à 80 ou 100 pas des Bains, il y a une petite isle de Maisons qui a conservé en Patois même du pays, le nom de Pantheïon (sans doute de Panthéon) et l'on trouve tant en la construction de ces dites maisons, et tous joignant les Monumens qui suivent. »</p> <p>« Pierre de 4 pieds 2 pouces de haut, sur 3 pieds quelques lignes de large, en une venelle très salle et fort étroite, au Midi du derrière (?) d'une des Maisons de l'islette appelée Panthéon, en laquelle le monument est employé, et y fait partie de la muraille. »</p> <p>Pierre, larg. 3 pieds quelques lignes (≈ 0,812 m), ht. : 4 pieds 2 pouces (≈ 1,354 m).</p>
Pierre Jean-Baptiste Legrand d'Aussy	1788		<p>« Un des côtés du temple a subsisté jusqu'à nos jours. Il n'y a que cinquante ans qu'on a achevé de le détruire ; & la place où il existait en porte encore le nom. Sur ces fondemens est bâtie aujourd'hui une maison, qui forme à-la-fois le café & le billard du lieu. On voit encore, en différens endroits du village, sept tronçons des colonnes anciennes (*) ; et dans la cave du café, une base attique, très belle, & haute de cinq pieds. »</p>

Outre les blocs erratiques découverts dans le Grand bain, sur la fontaine de la Magdeleine, à l'entrée de l'église (ou du village) et dans le cimetière, certains vestiges du monument appelé « Panthéon » paraissent en effet avoir été observés en place dans le mur sud d'une maison et étaient visibles autant dans la cave de cette dernière que dans la venelle voisine.

François Pasumot puis Michel Bertrand, avant la fouille des vestiges en 1824, ont mentionné la présence de blocs disposés en « assises » ou supposés « en place ».

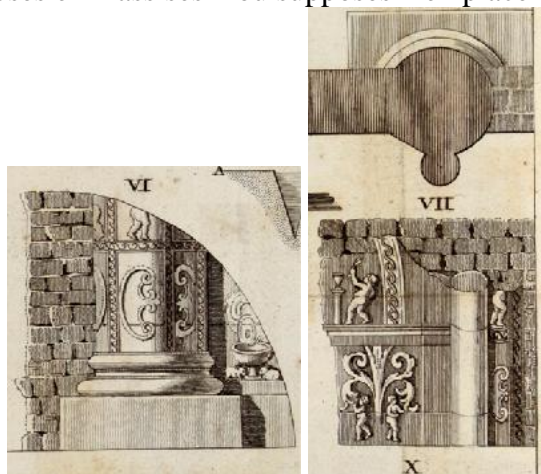


Fig. 1. Extraits de la figure de l'ouvrage de Fr. Pasumot, plan et élévation des assises de blocs découverts dans la cave, au nord (à gauche) et dans la venelle, au sud (à droite, mention de la colonne lisse côté extérieur).

Les dessins présentés par le premier révèlent que ces blocs n'étaient pas posés de façon désordonnée les uns sur les autres (Fig. 1), comme cela peut être fréquemment constaté dans les cas de remploi de blocs antiques, mais se trouvaient posés dans leur organisation originale. La continuité des moulurations et des décors³ d'une assise à l'autre en est une preuve assez évidente. Leur disposition en assises cohérentes les unes avec les autres permet de supposer que ces blocs ne furent pas remployés de façon sporadique dans une construction postérieure aux vestiges antiques.

Ces blocs formaient tous ensemble une partie incomplète d'une seule et même composante architecturale d'un support isolé composite. Celui-ci, ayant conservé au moins six de ses assises, réunit la base et le départ du fût d'une colonne historiée de grand diamètre ($\approx 0,9$ m), le fût lisse d'une colonne de petit diamètre ($\approx 0,45$ m), un pan coupé de transition entre le grand fût et le fût lisse et un piédroit qui supportait un arc. La colonne de grand diamètre, posée sur une plinthe, conserve une base attique aux tores lisses et un fût décoré de figures

³ Ces derniers y sont représentés assez fidèlement si on les compare aux dessins plus rigoureux de Pierre Lacour (*Souvenirs pittoresques du Mont-Dore et de ses environs, esquisses faites d'après Nature et Lithographiées*, 1830, pl. 18, 18A, B et C). Sur les dessins de ce dernier, on reconnaît, sur le registre inférieur de la colonne de grand diamètre, les mêmes *peltae* d'Amazones que sur les dessins présentés par Fr. Pasumot. Ce n'est que du côté latéral gauche de la même colonne qu'apparaissent des boucliers ovales gaulois.

humaines et de motifs végétaux en bas-relief⁴. La partie basse du fût est ornée de deux rangs de panneaux quadrangulaires (au rang inférieur des peltes et des boucliers celtiques, au rang supérieur des enfants nus) encadrés de bandeaux ornés de torsades flanquées par des filets. La partie haute du fût est décorée de feuilles imbriquées. La colonne de petit diamètre présente une base attique, posée sur la même plinthe que la grande colonne, et un fût lisse. Le pilastre présente, sur chacun de ses trois côtés (d'après le dessin de P. Lacour, une de ses faces, dissimulée dans le mur de la maison moderne, était orné de la même manière que les deux autres), un panneau qui est encadré de filets en saillie et est orné d'un candélabre. Le pilastre est enfin couronné par une imposte composée d'une doucine et de ses listels inférieur et supérieur, elle-même formant le support de sortes de rubans végétaux ondes, peut-être les queues de monstres marins.

En nous fondant uniquement sur ces six premiers textes, on peut supposer que cet ensemble, bien qu'il fut intégré aux fondations d'une maison moderne construite à la fin du XVIII^e s. et appartenant, selon Fr. Pasumot, à un certain M. Buisson, était le vestige en place d'une partie de l'élévation du temple. Le fût historié de la colonne de grand diamètre était visible dans la cave de la maison susdite et le fût lisse de la colonne de faible diamètre pouvait être observé dans la venelle voisine. La même disposition fut observée par Pierre de Beaumesnil qui situait le fût lisse dans une « venelle très salle et fort étroite, au Midi du derrière d'une des Maisons de l'islette appelée Panthéon »⁵ (Fig. 2). Bien avant Fr. Pasumot, Jacques-François Chomel observa quant à lui la base d'une colonne dans la cave d'une maison qui était sans doute la même que celle dont parlèrent Fr. Pasumot et P. de Beaumesnil. P. J.-B. Legrand d'Aussy, plus hardi que ses prédécesseurs, affirmait qu'un côté entier du temple était encore debout cinquante ans avant son séjour au Mont-Dore⁶ jusqu'à la construction d'une maison, probablement celle de M. Buisson, qui servait de café et de billard.

⁴ Pour mémoire, la colonne dite « de Nérès » présente le même programme ornemental (L. BONNARD et B. PERCEPIED (1908), p. 513). Son chapiteau, dont l'échine peu saillante et le collet sont également ornés, s'apparente à celui d'une colonne toscane.

⁵ P. DE BEAUMESNIL (1780), feuillet 2.

⁶ Les cinquante années précisées par Legrand d'Aussy semblent coïncider avec les soixante ans présentés par P. de Beaumesnil.



Fig. 2. Figure extraite du manuscrit de Pierre de Beaumesnil du bloc examiné dans la venelle, au sud de la maison de l'îlot dit « du Panthéon ».

Un plan de démolition des maisons pour la construction des Nouveaux bains⁷ (Fig. 3), qui fut sans doute dessiné par Louis-Charles Ledru pour la réalisation de son projet, permet de reconnaître l'îlot, la maison et la venelle dont il est ici question. Ces derniers peuvent être situés au sud de la place de la fontaine de la Magdeleine (E et F sur le plan). Pour l'heure, les imprécisions du relevé du plan du village ne permettent pas de placer exactement la colonne entre la venelle et la maison (il sera utile de retravailler dans ce sens la superposition des plans).

⁷ Un autre document (Fig. 4), peut-être de la même collection particulière que le plan des thermes romains, fait état des maisons à démolir et du projet de nouveaux bains. Son auteur est L.-Ch. Ledru. (https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/IVR83_19936301677).

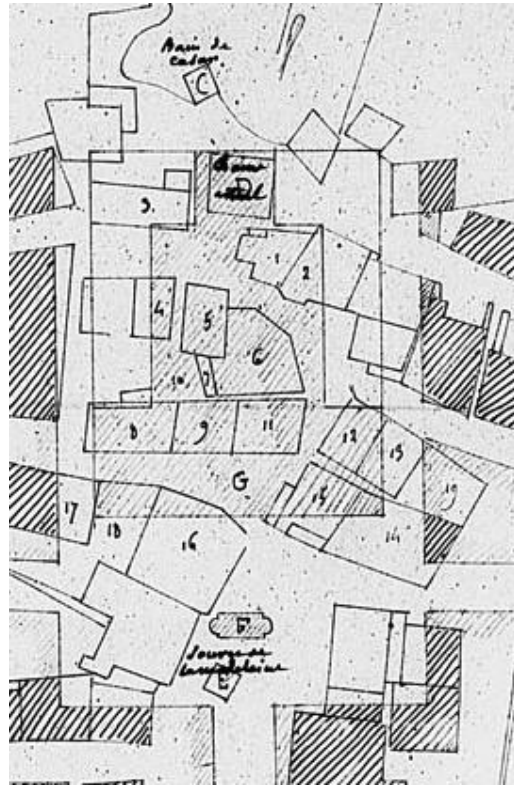


Fig. 3. Extrait du plan de démolition de 1816 (Archives Nationales, F21 1895).



Fig. 4. « Plan du village du Mont-Dor Papier, encre noire, lavis rose, jaune, gris, noir, vert et bleu; par Ledru, 5 mars 1811 », (coll. particulière, Service de l'Inventaire, ph. R. Choplain et R. Maston, 1993).

Dans sa seconde publication sur l'établissement thermal du Mont-Dore, le docteur Michel Bertrand⁸ a présenté des observations analogues à celles de ses prédécesseurs au sujet de la fontaine de la Magdeleine, du Bain de César, du Grand bain et des blocs d'architecture ornés. Outre les fragments épars qu'il a pu comme eux reconnaître dans le village (ancienne église à l'entrée du village et fontaine de la Magdeleine), l'auteur s'est particulièrement intéressé à « une colonne encore sur place, renfermée dans une maison »⁹ qui est sans nul doute le support isolé composite que les auteurs des siècles précédents ont pu examiner dans la cave de la maison et dans la venelle longeant le mur sud de celle-ci. Il a distingué comme eux une face vue de l'intérieur de la maison et une autre du côté extérieur. Selon lui, cette colonne avait une hauteur de 2,3 m (« 2 m 1/3 ») et sa surface était cachée à moitié par « une muraille de construction moderne ».

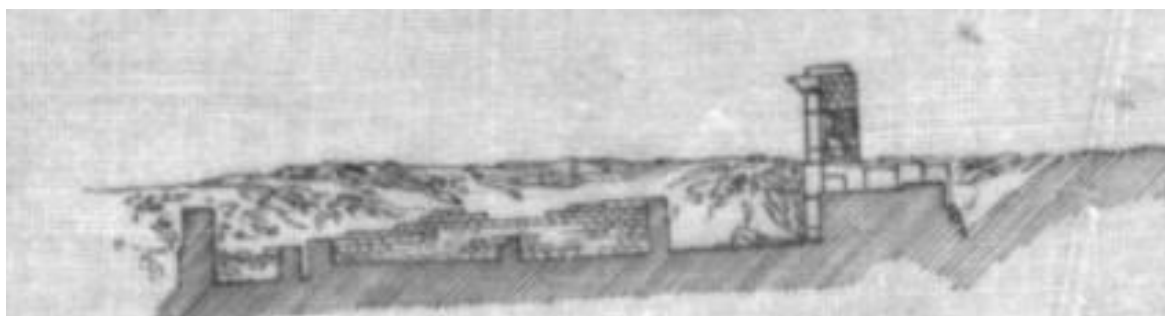
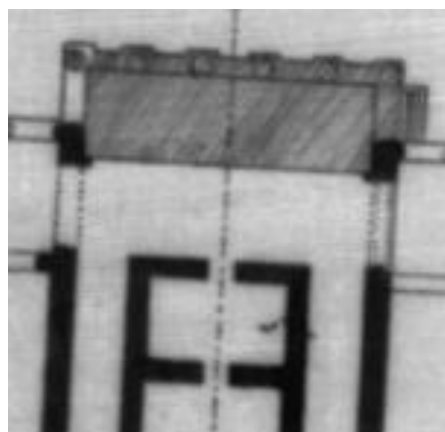


Fig. 5. Extrait du plan et de la coupe longitudinale est-ouest du temple ; dessiné par Ledru, père ou fils, document daté de 1822 (coll. particulière, Service de l'Inventaire, ph. R. Choplain et R. Maston, 1992).

Il est surprenant que M. Bertrand n'ait plus fait mention de cette pièce d'architecture dans son article de 1843, qui est le premier texte à recéler des informations de première main sur la fouille du temple en 1824. Le plan de Ledru montre ce support poché en noir sur le plan et présenté en élévation sur la coupe (Fig. 5). Nous verrons plus loin que cette coupe paraît avoir été dessinée à l'envers car le support isolé composite, tel qu'il se présente sur les dessins

⁸ Sur les références exactes des trois publications de Michel Bertrand datant respectivement de 1819, 1823 et 1843 : cf. *infra*.

⁹ M. Bertrand (1819), p. 66.

de Fr. Pasumot, P. de Beaumesnil ou P. Lacour comme sur les blocs visibles aujourd'hui, ne peut être placé que sur la face latérale sud du temple et non sur la face nord comme la coupe en témoigne, à moins que les deux colonnes composites symétriques aient bel et bien été découvertes lors des fouilles de 1824. Cette dernière supposition paraît assez difficilement admissible car les blocs erratiques dont nous disposons actuellement ne permettent pas de restituer les assises d'un support composite au nord du temple. Il s'agit peut-être d'une restitution que l'auteur aurait effectuée en opérant une symétrie du support nord par rapport à l'axe est-ouest du temple.

1. 2. Description de Michel Bertrand en 1819

L'analyse de la description de M. Bertrand dans son ouvrage de 1819¹⁰ et sa représentation graphique montrent que les fouilles débutées en 1817 se limitèrent à l'emprise du projet des nouveaux bains projetés par Louis-Charles Ledru. Avant d'être des fouilles exploratoires à visées archéologiques, les dégagements entrepris en 1817 furent au premier chef les fouilles d'un chantier de construction destinées d'une part, à trouver ou à retrouver des sources d'eaux chaudes et d'autre part, à bâtir les fondations du nouvel édifice. Suite aux aménagements urbains du village, les premiers travaux de l'établissement thermal consistèrent en la démolition, de 1817 à 1818, des maisons qui occupaient le terrain d'assiette des nouveaux bains¹¹.

La première description de M. Bertrand se limita ainsi aussi vestiges qu'il avait sous les yeux entre 1817 et 1819¹². Il les a présentés de l'est vers l'ouest, c'est-à-dire en partant du Grand Bain et en se dirigeant progressivement vers le fond de la vallée :

- premières couches de terre enlevées (long. : 30aine de m ; larg. : 16 m),
- dans les premières couches déblayées, à 1 m de profondeur, près du pavillon (ndl¹³ : à l'emplacement de l'ancien Grand Bain), une piscine « en pierres de taille bien cimentées »¹⁴, (long. : 3,5 m ; larg. : 3,3 m ; prof. : 0,6 m) et remplie de « tuiles calcinées et de chevrons à demi-brûlés »,
- sous le pavé de la piscine, en avant du pavillon (ndl : à l'ouest de ce dernier), les premiers murs dégagés de l'établissement antique,
- une « galerie spacieuse s'étendant du nord au sud », élargie en son milieu en une sorte d'exèdre ouvert du côté est de la galerie (aucune mention encore du puits hexagonal),
- une « salle carrée » (long. 10,5 m ; lar. 8,4 m ; ht. murs qui la ceinturent : 3,3 m), « presque adossée contre le renflement de la galerie » (ndl : presque alignée sur son axe ?), murs en *opus reticulatum* renforcé par des chaînes d'une « brèche ponceuse » (chaînes dans le courant des murs et/ou uniquement aux jonctions des murs (besace dessinée sur la coupe, harpes de croisement) ?), enduit de la paroi intérieure des murs composé de deux couches, finition en stuc rouge, pavement du sol en dalles de pierres de taille, pendage en direction du centre du bassin, deux gradins en pierre le long des murs est et ouest, trois escaliers pour descendre dans le bassin, un au nord et deux au sud dont les paliers inférieurs sont séparés l'un de l'autre par une cloison (ndl : cloison

¹⁰ M. BERTRAND, *Mémoire sur l'établissement thermal du Mont-Dore et les antiquités que l'on vient d'y découvrir*, 1819.

¹¹ M. BERTRAND (1819), p. 17.

¹² Le titre même de son second ouvrage est révélateur de la forme incomplète des vestiges qu'il a observés : « la mise au jour d'une partie de l'établissement thermal romain ».

¹³ « ndl » : note ou remarque interprétative du lecteur.

¹⁴ M. BERTRAND (1819), p. 18.

séparant les cages et le bassin dessinée en pierres de taille sur la coupe mais non décrite ainsi par M. Bertrand),

- une seconde galerie longitudinale « en avant de la grande piscine » (ndl : à l'ouest de la « salle carrée »),
- deux pièces « en avant de cette galerie »¹⁵ (ndl : au nord-ouest de la « seconde galerie »),
- une première pièce (long. : 4,7 m ; larg. : 2,5 m), pavé « fait en brique » adhérent « fortement à une couche de béton » et occupé par « un grand nombre de petites colonnes cylindriques » (ndl : hypocauste destiné, d'après l'auteur, à des bains de vapeurs, ce que l'auteur comprendra mieux plus tard à la lumière des découvertes du Dr Soquet à Aix en Savoie¹⁶).
- une seconde pièce, de forme carrée (long. : 6 m ; larg. : 6 m), pavée en briques de 4 cm d'épaisseur (ndl : bipédales posés à plat ou *opus spicatum* ?),
- un aqueduc, « fait avec le plus grand soin »¹⁷, joignant les deux pièces côté nord,
- deux sources (température de l'eau : 44°C)¹⁸, l'une dans un puits de forme octogonale conservé (« Bain Ramond ») et l'autre au milieu de la grande piscine (« Bain Rigny »)
- des tuyaux en plomb serpentant à travers les ruines¹⁹ et conduisant « toutes les sources » en direction de la grande piscine,
- des canaux à la naissance du mur méridional de la grande piscine partant vers le sud sous « des maisons qui ne sont pas comprises dans le nombre de celles que l'on doit démolir » (ndl : ce qui prouve une nouvelle fois que la zone de fouille était strictement limitée à la zone de construction des nouveaux bains et que les deux piscines, figurant sur le plan au sud de la première, n'avaient pas encore été dégagées à l'exception d'une petite partie des deux escaliers au nord de la piscine médiane),
- et, à proximité des escaliers nord de la piscine médiane, découverte d'un puits dans une cave d'une maison non encore démolie²⁰, analogue au puits du Bain de César, source de la Magdeleine²¹ selon M. Bertrand (ndl : ce puits pourrait être situé au centre de la piscine médiane : sur un plan des nouveaux thermes dressé par L.-Ch. Ledru, présence d'un édicule au sud du corps de bâtiment central, serait-ce un autre point du puisage ?).

¹⁵ M. BERTRAND (1819), p. 20.

¹⁶ M. BERTRAND (1823), p. 52-53.

¹⁷ M. BERTRAND (1819), p. 21.

¹⁸ M. BERTRAND (1819), p. 23.

¹⁹ M. BERTRAND (1819), p. 24.

²⁰ M. BERTRAND (1819), p. 25.

²¹ La fontaine de la Magdeleine (ou Madeleine) ne serait de ce fait probablement pas au même emplacement que sa source. La seconde, si elle se trouvait bien dans le bassin médian, fournissait probablement l'eau jaillissant dans la première (un plan de démolition, probablement réalisé par L.-Ch. Ledru, situe cette fontaine au nord de la maison dite du Panthéon, sur la place éponyme.

Ces pièces et ces installations, décrites en 1819, sont pour la plupart, nous l'avons vu, situées dans le terrain d'assiette des nouveaux bains. Les deux autres grandes piscines à gradins, comme tous les vestiges situés au nord, au sud et à l'ouest, sur le plan supposé de 1822 (cf. *infra* partie 2, analyse des plans des vestiges), n'ont pas fait l'objet de descriptions aussi précises dans les publications suivantes de M. Bertrand. Quant au temple appelé « Panthéon », ses vestiges, présentés dans la même situation que dans les descriptions successives des auteurs du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e s. (Chaduc, Chomel, Pasumot, etc.), n'avaient pas encore été dégagés.

1. 3. Description de Michel Bertrand en 1823

Dans son article de 1823, M. Bertrand a présenté les découvertes les plus récentes, entre 1820 et 1823, complétant celles qu'il avait faites entre 1817 et 1819. Elles sont là encore énumérées de l'est vers l'ouest (observations équivalentes à celles de 1819 abrégées et en italique, nouvelles observations remarquables soulignées) :

- démolition du bâtiment des bains en septembre 1817 *puis d'une douzaine de maisons,*
- *premières couches enlevées (long. : 30aine de m; larg. : 16 m) « jusqu'au solide »*²² (ndl : les fouilles semblent avoir bel et bien été réalisées jusqu'à la couche de phonolite mésocrate²³),
- *piscine « détruite par un incendie »,*
- sous la piscine, « ruines d'un ancien et vaste édifice »,
- « Plus profondément encore »²⁴, (ndl : construction comprise entre vestiges antiques et piscine ?), galerie spacieuse correspondant à la « galerie spacieuse » décrite en 1819,
- « piscine » correspondant à la « salle carrée » décrite en 1819 (cf. infra),
- « deux escaliers » au sud du mur sud de la précédente, appartenant probablement à une autre piscine,
- « une seconde galerie »,
- bains de vapeur à chacune des deux extrémités de la « seconde galerie » (citation de la découverte du Dr. Soquet à Aix en Savoie²⁵), ceux du côté sud moins dégradés que ceux du côté nord, chaque côté étant équipé d'un aqueduc pour conduire « l'eau thermale ou la vapeur dans le réservoir » (?).
- dans l'aqueduc sud, découvertes de fragments de mosaïque,
- piscine « pavée en marbre blanc et revêtue en stuc »²⁶ à quelques pas de « l'aqueduc sud » (ndl : un des deux petits bassins au sud-ouest des vestiges ?),
- dans les mêmes environs : une colonne renversée sans ornement, une petite pyramide « circulaire » (« obélisque », ornement d'une fontaine ? ht. : 2 m),
- un « troisième aqueduc », près de l'entrée nord de la grande piscine, renfermant, d'après l'auteur, la source de la Magdeleine.

²² M. BERTRAND (1823), p. 50.

²³ Pierre Boivin a proposé cette appellation qui s'avère plus appropriée que la locution « coulée de klingstein » utilisée par M. Bertrand (AUBUISSON DE VOISINS J.-F., d', 1804. *Notions minéralogiques sur la phonolithe, (ou klingstein des allemands)*. Journal de Chimie, de Physique et d'Histoire Naturelle, LIX, Brumaire, an 13, pp. 367-382. ; BROUSSE R., TEMPIER P., 1981. *Carte géol. France (1/50 000)*, feuille BOURG-LASTIC (716). Notice explicative par Brousse R., Tempier P., Raçon J.P., Veyret-Mekdjian Y. et coll. (1989), 78 p., BRGM, Orléans).

²⁴ M. BERTRAND (1823), p. 51.

²⁵ M. BERTRAND (1823), p. 52-53.

²⁶ M. BERTRAND (1823), p. 54.

- *nombreux conduits de plomb « serpentant à travers les ruines »*, dirigeant toutes les sources vers les grandes piscines²⁷ (ndl : cette fois, la découverte des deux autres piscines, au sud de la première à avoir été fouillée, est attestée),
- deux sources (température de l'eau : 42°C)²⁸, l'une dans un puits de forme octogonale conservé (« Bain Ramond ») et l'autre au milieu de la grande piscine (« Bain Rigny »),
- une autre source, près du Bain de César²⁹, la « fontaine Caroline », découverte en septembre 1821,
- et une dernière « fontaine », « la fontaine Sainte-Marguerite », aux eaux « froides, limpides, très styptiques, chargées de gaz acide carbonique. »³⁰

La description des vestiges du temple appelé « Panthéon » se limite aux fragments épars ou inclus dans les fondations de la cave d'une des maisons encore préservées. Il faut attendre les dessins de P. Lacour en 1830, l'ouvrage de L. Batissier en 1840 et surtout la note de 1843 de M. Bertrand pour que la découverte de ses vestiges soit enfin présentée.

²⁷ M. BERTRAND (1823), p. 55.

²⁸ M. BERTRAND (1823), p. 56.

²⁹ M. BERTRAND (1823), p. 56.

³⁰ M. BERTRAND (1823), p. 82. NB : Les eaux « styptiques » possèdent des propriétés astringentes et hémostatiques (CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/styptique>).

1. 4. Description de Michel Bertrand en 1843

Dans sa dernière publication de 1843³¹, M. Bertrand a focalisé son attention sur la découverte, le 18 juillet 1823, d'une piscine « en madriers de sapins équarris » découverte sous une masse d'un « gris nuancé de jaune et de rouge » (long. : 4,7 m, larg. : 3,2 m, ht. : 1,2 m (dim. minimale mesurable))³². M. Bertrand opéra un savant raisonnement sur les concrétions pour déterminer l'antériorité de cette piscine sur les vestiges des thermes antiques. Il présenta enfin le contexte de dégagement du temple³³ effectué dans le cours de l'année 1824 et les objets qui y furent découverts.

« À quelques mètres de distance du grand dépôt dont il a été question, on trouva, en 1823, un amas confus de murs renversés, de voûtes abattues et de pierres énormes descendues des hauteurs. Leur trajet, sur le flanc de la montagne, se reconnaît à une large et profonde dépression évasée provenant des terres entraînées dans leur chute.

(...)

Dans le cours de 1824, les restes du Panthéon furent découverts sous des maisons particulières que l'on venait de démolir. Le soubassement de son portique, d'une sculpture heurtée comme pour mettre ce temple en harmonie avec nos montagnes, l'escalier, composé de cinq marches, par lequel on pénétrait dans son intérieur, plusieurs tronçons de ses colonnes et les murs de la cella suivant une hauteur de plus d'un mètre, étaient encore debout. Le plus grand nombre des pierres de son entablement, toutes de grande dimension, et la pierre angulaire du fronton qui le couronnait n'avaient point souffert de leur renversement.

Au milieu de ces ruines, on trouva un autel votif portant une inscription que le savant bibliothécaire de Clermont, M. Gonod, a lue ainsi qu'il suit : Julia Severa Silvano votum solvit libens merito ; un aigle aux ailes à demi-déployées, et ce qui inspira plus d'intérêt encore, la tête bien conservée et riche d'expression, d'une statue équestre, entourée de plusieurs de ses fragments et de l'une des jambes du cheval (1).

Comme tous les temples, le Panthéon était construit dans la direction de l'est vers l'ouest. Une mosaïque en pierre de taille, bâtie à fleur de terre, retrace avec exactitude les dimensions et les distributions intérieures du monument. »

³¹ M. BERTRAND, « Note sur des Antiquités découvertes Mont-d'Or », dans *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, t. 16, 1843, p. 488-502.

³² Notons pour mémoire que Pierre Audin signale, dans sa notice sur Royat, la découverte, au cours du déblaiement de la source Saint-Marc en 1876, d'un puits « carré, formé de madriers de 1,2 m de longueur » (P. AUDIN, « Les eaux chez les Arvernes et les Bituriges », dans *Les sanctuaires des eaux*, chapitre I, p.86).

³³ M. BERTRAND (1843), p. 495.

L'auteur a ensuite décrit le temple, de façon très succincte, portant un plus vif intérêt sur les objets remarquables qui y furent découverts :

- le soubassement du portique « d'une sculpture heurtée »³⁴ (voir s'il existe des podiums à bossage « rustique »),
- un escalier de cinq marches,
- plusieurs tronçons de colonne,
- les murs de la cella (ht. : 1 m),
- les pierres de son entablement,
- la pierre angulaire du fronton,
- un autel votif portant l'inscription Julia Severa Silvano votum solvit libens merito,
- un aigle « aux ailes à demi-déployées »,
- et « la tête bien conservée et riche d'expression, d'une statue équestre, entourée de plusieurs de ses fragments et de l'une des jambes du cheval ».

³⁴ M. BERTRAND (1843), p. 495-496.

1. 5. Description de Louis Batissier en 1840

Louis Batissier, dans son ouvrage consacré au Mont-Dore³⁵, a repris en grande partie les réflexions de Michel Bertrand tout en précisant les dimensions des vestiges du temple que ce dernier lui avait fournies mais qu'il n'a pas jugé utile de présenter dans sa dernière publication de 1843. L. Batissier nous apprend, pour la première fois, que ce temple comportait les composantes suivantes : un portique, un vestibule, une « cale » et un *porticum*. À l'exception de « cale », tous ces termes, même s'ils ne sont guère employés dans leur sens le plus rigoureux, peuvent être assez aisément reconnus sur le plan de Ledru :

- la largeur du « portique », de 3,75 m,
- la largeur du « vestibule », de 4,12 m,
- les dimensions de la « cale » (10 m x 7,35 m),
- et la largeur du « *porticum* », de 2,23 m.

La différence faite par L. Batissier entre « portique » et « *porticum* » est difficile à comprendre sans essayer de représenter graphiquement l'un et l'autre et de les superposer au plan de Ledru. « *Porticum* » peut autant désigner la colonnade, la galerie, la galerie à colonnes ou même le toit du même édifice³⁶. Les essais graphiques (cf. *infra*, partie 3, réflexions sur le temple et son portique...) nous autorisent à supposer :

- que le « portique » correspond assez bien à la galerie du portique qui encadre la cour à l'est du temple et qui pénètre dans le porche du temple
- et que le « *porticum* », dont la largeur est à peu près égale à la largeur dans œuvre de la galerie périmétrale du temple, est la galerie de la péristasis (ptéron).

Le terme « vestibule », toujours en usage pour désigner l'espace de transition entre la cella et la galerie extérieure du temple, ne présente pas de problèmes majeur. Sa largeur de 4,12 m coïncide bien avec la profondeur du pronaos dessiné par Ledru.

L'usage du terme « cale », proprement lié aux installations portuaires et à l'architecture navale, est surprenant. Il a peut-être simplement été choisi ici pour désigner les vestiges du sous-sol du pronaos et de la cella du temple et non ces pièces elles-mêmes, ce qui correspond assez bien à la définition du mot qui désigne le compartiment inférieur d'un navire (« Partie la plus basse à l'intérieur de la partie immergée d'un navire »³⁷). Les dimensions de la dite cale semblent coïncider avec celles, mesurées hors-œuvre, de l'ensemble constitué par la cella et son vestibule.

³⁵ L. BATISSIER, *Le Mont-Dore et ses environs, avec des planches dessinées d'après Nature et Lithographiées par F. Lehnert*, 1840, p. 16-24.

³⁶ Gaffiot, p. 1204.

³⁷ CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/cale>.

1. 6. Description d'Agis-Léon Ledru en 1868

Agis-Léon Ledru a conduit au moins deux fouilles pour chercher de nouvelles sources d'eaux chaudes en 1865, puis en 1876 ou 1877. Dans sa communication à l'Académie de Clermont-Ferrand³⁸, il a traité des découvertes faites en 1865. Louis Bonnard a signalé la seconde opération de fouilles³⁹, menée elle aussi par A. Ledru, qui aurait eu lieu en 1876 ou 1877. Ces dernières fouilles auraient été réalisées à l'emplacement de la Galerie Pasteur du dernier établissement conçu par Émile Camut.

Dans la note de 1868, A. Ledru a signalé la présentation d'un plan, repérant l'emplacement de la fouille de 1865 et de quatre coupes qui n'ont hélas pas été publiés dans les Mémoires :

- une coupe est-ouest au travers de l'escalier de la piscine,
- une coupe longitudinale (ndl : nord-sud) sur la même piscine sur la ligne brisée CII,
- une coupe (ndl : transversale est-ouest ?) sur la salle de bain et sa baignoire
- et une coupe longitudinale (ndl : nord-sud ?) sur la même salle de bain et la salle voisine au sud.

Il a en outre expliqué les conventions qu'il a choisies pour ces documents graphiques :

« Les teintes noires indiquent les parties anciennes découvertes, les teintes grises celles qui ont été récemment mises au jour. »⁴⁰

L'architecte a ainsi découvert à « l'extrémité sud de l'établissement » sur l'emplacement d'une des maisons démolies à l'occasion de la fouille « sur une ligne qui coupait obliquement et en travers une grande piscine décorée de niches et de pilastres »⁴¹ :

- l'extrémité sud de la piscine susmentionnée, équipée de trois gradins (ndl : piscine sud sur le plan ?),
- les (2 ?) escaliers qui y descendaient,
- la galerie transversale qui limitait la salle de ce côté (ndl : salle carrée à l'extrémité sud de la galerie ouest ou petite galerie longeant la petite piscine oblongue au sud-ouest ?),
- un mur haut de 1 m et des parties que ce mur limitait « du côté de l'ouest » et qui étaient encore ignorées jusqu'à la fouille de 1865,
- l'escalier sud-ouest de la piscine sud « placé dans l'ouverture d'une porte pratiquée dans le mur » cité plus haut,

³⁸ A. LEDRU, « Note sur la mise au jour d'une partie de l'établissement thermal romain du Mont-Dore », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1868, p. 329-338.

³⁹ L. BONNARD, *La Gaule thermale : sources et stations minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, 1908, p. 401-402.

⁴⁰ A. LEDRU (1868), p. 333.

⁴¹ A. LEDRU (1868), p. 330-331.

- au sommet (ndl : de l'escalier ?) quelques assises de briques fixées dans du béton et formant le sol,
- au sud et à l'est (ndl : du palier de l'escalier ?), constructions très ruinées : sol en briques brisé, béton « ramolli et en partie décomposé », un pilier de briques et une partie d'une petite cloison,
- à l'ouest (ndl : du palier de l'escalier ?), un autre mur orienté nord-sud,
- de l'autre côté du mur, deux salles,
- 1^{ère} salle (long. : 3,8 m ; larg. 3,43 m), sol composé de deux rangs de briques sur une couche de béton (ép. : 0,1 m), extrémité ouest occupée par une baignoire (long. 2,73 m ; larg. 1,38 m ; prof. : 1,55 m ; pénétration dans le sol : 0,62 m) aux parois verticales en briques, revêtues de stuc vert, salle limitée au sud par un mur (ép. : 0,61 m) percé d'une porte (larg. : 0,98 m),
- entrée par cette porte dans la 2^{ème} salle (long. : 6,4 m ; larg. : 3,65 m) au sud de la première, sol d'un double rang de grandes briques carrées soutenues par de petits piliers (côté : 0,2 m ; dist. entre piliers : 0,3 à 0,4 m ; ht. piliers : de 0,6 m au nord à 0,7 m au sud), sol supérieur horizontal.

Enfin, selon L. Bonnard, A. Ledru aurait retrouvé une nouvelle piscine au cours de la fouille de 1876 ou 1877. Pour l'heure, nous ne disposons pas des documents originaux relatant l'avancée et les découvertes de ces travaux. Peut-être sont-ils conservés, comme les plans, dans la collection particulière de la famille de l'architecte.

1. 7. Table chronologique des faits et des découvertes du Mont-Dore

à compléter ?

Année	Événement, fait, découverte
1605	Publication du Livre des merveilles des Eaux naturelles rédigé par Chaduc. Plusieurs dessins de vestiges antiques publiés par Joseph Dufraisse en 1748.
XVIIe s.	Découverte d'une inscription <i>DIVO PANTEO</i>
Vers 1700	Construction de la maison de M. Buisson au-dessus des vestiges du temple ?
De 1605 à 1780	Mise en évidence par les anciens auteurs du Bain de César, du Grand bain, d'une colonne composite dans un îlot ou une maison nommé(e) « Panthéon », dans le mur sud entre la cave de la maison et une venelle.
XVIIIe s.	Bâtiment de bains de M. Le Blanc
1700 à 1780	Plusieurs projets (réalisés ou non ?) de nouveaux thermes (plans schématiques des archives départementales du Puy de Dôme).
1774	Réparation des maisons de « l'îlot du Panthéon », « du côté de la rue de la Côte ». Découverte d'une monnaie antique.
1785	Plans d'un projet d'établissement thermal à l'emplacement du Grand bain (documents des archives départementales du Puy de Dôme).
1786	Lettre de 1786 par M. de Chazerat à M. de Vergennes : projet de réhabilitation des thermes.
27 sept. 1787	Lettres patentes de Louis XVI, projet d'élever un bâtiment au Mont-d'Or. Construction d'une route par M. de Chazerat. Construction du bâtiment et ses fondations sur pilotis : projet éloigné des sources.
1740-1780	Lieux de conservation de blocs erratiques (observations de Pierre de Beaumesnil) : <ul style="list-style-type: none"> - dans un amoncellement de blocs disposés le long « l'îlot du Panthéon » : partie basse d'un fût à panneaux ornés de feuilles imbriquées, chapiteau corinthien ou composite. - près de la « maison du Panthéon » : bloc comportant une base attique et un départ de fût orné de panneaux ornés d'Éros et de pelves. - sur la fontaine lavoir (de la Magdeleine) : tronçon de fût, portant alors une croix, orné de deux rangs de panneaux (rang inférieur : pelves et oiseaux ; rang supérieur : personnages ailés ?)
1789	Interruption des travaux durant la Révolution.
1802	Clôture de la fontaine de la Magdeleine et assèchement du terrain environnant par le préfet de Sugny.
1806	Décision de réaliser un établissement thermal par M. Ramond, nouveau préfet. Projet de nouveaux bains conçu par MM. Cournon, ingénieur et Louis-Charles Ledru, architecte : projet fondé sur les données de M. Ramond.
1808	Réalisation d'une première promenade à la demande de M. Ramond. Découverte de « murailles », de briques et de vases à relief.

1810	Cession des bains pour cause d'utilité publique. Travaux retardés par l'ancien propriétaire (M. Lizet) qui entame une longue procédure.
1810-1813	Réalisation de travaux urbains: rues pavées, éclairage public, assèchement d'une grande place convertie en promenade. Construction de quelques maisons offrant des logements décents et un cabinet de lecture.
1813-1817	Départ du préfet, M. Ramond entraînant une mise à l'arrêt des travaux et des projets.
1816	Intempéries
1817	Préfecture de M. de Rigny Premiers fonds accordés et fondements ordonnés par M. Laîné, ministre de l'intérieur. Premier objet des travaux : construction d'une promenade en face des bains en remplacement de celle de M. Ramond de 1808, entre le village et la rive droite de la Dordogne.
1817	Commencement des travaux définitifs, reconstruction de la ville en même temps que celle des bains/ <u>Début des fouilles conduites par L.-Ch. Ledru et Michel Bertrand.</u> Démolition d'une douzaine de maisons dans l'emprise du nouvel établissement. Déblaiement par couches de 30 m x 16 m jusqu'au terrain solide (couche de phonolite mésocrate).
1817-1818	Découverte d'une petite piscine dans les premières couches (emplies de tuiles et de chevrons brûlés), puis d'un grand établissement, puis des vestiges des thermes antiques, toujours dans l'emprise des Nouveaux bains : galerie nord-sud, salle carrée avec piscine à gradins, trois escaliers, seconde galerie nord-sud, deux pièces dont une à hypocauste. Découverte de deux sources, une à puits octogonal dans le renflement de la galerie est et une autre au fond de la grande piscine.
1818	Les bains romains sont décombrés.
1819	Publication du premier ouvrage de Michel Bertrand sur les thermes du Mont-Dore.
sept. 1821	Découverte d'une nouvelle source au cours de travaux de restauration du Bain de César : la fontaine « Caroline ».
18 juil. 1823	Découverte, sous la façade (limite ouest) des thermes antiques, dans une strate inférieure à ces derniers, d'une piscine en madrier de sapin équarris.
1824	Démolition des maisons de l'îlot dit « du Panthéon » (la maison qui aurait été édifiée à la fin du XVIIIe s. et aurait appartenu à M. Buisson, peut-être un « café-billard » selon Legrand d'Aussy). <u>Mise au jour des « restes » du temple.</u> Découverte de l'aigle aux ailes à demi-déployées, de la statue du cavalier, de l'autel votif portant l'inscription « <i>Julia Severa...</i> ».
1826	Découverte au débouché de la source la plus puissante (laquelle ?) de 12 médailles supposées de la colonie de Nîmes.
1838-1840	Découverte, dans les fondations de la maison commanditée par M. Barraduc fils, près de la promenade, de beaucoup de briques à rebord (tuiles ou tegula mamatta ?), d'une petite patère en terre rouge, des fragments de vases, d'une figurine en terre cuite et d'une anse en or.

1842-1843	Découverte sous un éboulement, dans l'emprise d'un projet de maison par M. Chabory jeune, au sud-est, à une centaine de mètres des « bains actuels » : <ul style="list-style-type: none">- d'une frise en pierres de taille décorée de chevaux, de taureaux, de lions marins, de sirènes, de dauphins, etc- et d'une partie de mosaïque, à proximité de l'aqueduc dans lequel M. Bertrand avait déjà découvert des tesselles.
1865	<u>Première fouille d'A.-L. Ledru.</u> Découverte au sud de la piscine ornée de niches et de pilastres d'un des escaliers d'accès au bassin, d'une partie de la galerie ouest, de deux pièces dont une équipée d'une baignoire et l'autre d'un hypocauste.
1876 1877	<u>Seconde fouille d'A.-L. Ledru (d'après L. Bonnard).</u> Découverte d'une nouvelle piscine au sud de la piscine ornée de niches et de pilastres ?

2. Analyse des plans des vestiges

Nous disposons actuellement de cinq versions du plan des vestiges⁴² dont une qui daterait des dernières années de la première fouille (Fig. 6) et quatre autres qui seraient des copies plus ou moins altérées de la première⁴³, celles d'E. Camut, de Fr. Pérot, de L. Bonnard et de M. Durand-Lefebvre.

2. 1. Nature du document supposé le plus ancien

D'après la fiche du document émanant du Service de l'Inventaire de l'ancienne région d'Auvergne⁴⁴, le premier plan aurait été réalisé par L.-Ch. Ledru en 1822.

2. 1. 1. Présentation du support du document

La présence d'une trame croisée sur le support du plan permettrait d'identifier celui-ci à du papier vélin ou du papier vergé. Mais ce même support pourrait aussi bien être un calque végétal⁴⁵, identifiable à la blancheur caractéristique de la pliure centrale et des plissures très marquées sur les bords. Selon cette dernière éventualité, le calque laisserait apparaître en transparence la trame de la toile sur laquelle il a été posé pour la prise de vue.

L'encre très noire pour la mise au net est très probablement de l'encre de Chine superposée à des traits au crayon à mine graphite dont on voit encore la marque sur le profil d'une moulure. Du fait même de la qualité de son support matériel, que ce soit du papier vergé, vélin ou du calque, le plan a sûrement subi des déformations depuis sa réalisation. Nous verrons plus loin les problèmes que cela pose pour sa mise à l'échelle et pour les prises de mesure (cf. *infra*, partie 2. 1. 2 Échelles et mise à l'échelle du document).

⁴² Les plans figurant dans les articles ou les manuels postérieurs à l'ouvrage de M. Durand-Lefebvre de 1926 sont des reproductions plus ou moins altérées des premiers plans et sont par conséquent exclus de la présente liste. Notons, par exemple, le plan de la notice de P. Audin (P. AUDIN, « Les eaux chez les Arvernes et les Bituriges », dans *Les sanctuaires des eaux*, Revue archéologique du Centre de la France, t. 22, fasc. 2, 1983, p. 87) qui est une copie de celui fourni par L. Bonnard, lui-même copié sur celui de Fr. Pérot.

⁴³ Nous verrons que ces plans présentent des différences qui ont autant pu procéder d'une copie approximative du premier que d'une copie d'un plan, non retrouvé à ce jour, fournissant des indications plus précises. Les détails présentés dans le plan proposé par M. Durand-Lefebvre sont remarquables de ce point de vue.

⁴⁴ Titre courant de l'œuvre : « Éléments d'architecture et décor d'architecture : vestiges gallo-romains », date de prise de vue : 1992. Lien : https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/IVR83_19926300819.

⁴⁵ L'identification du support à du calque végétal aura sûrement une incidence sur la datation de la réalisation de ce plan. L'invention de ce type de support, lié au système de reproduction diazographique et d'abord connu sous le nom de « papier végétal », ne semble pas être antérieure à la fin du XIXe s. (à vérifier !).

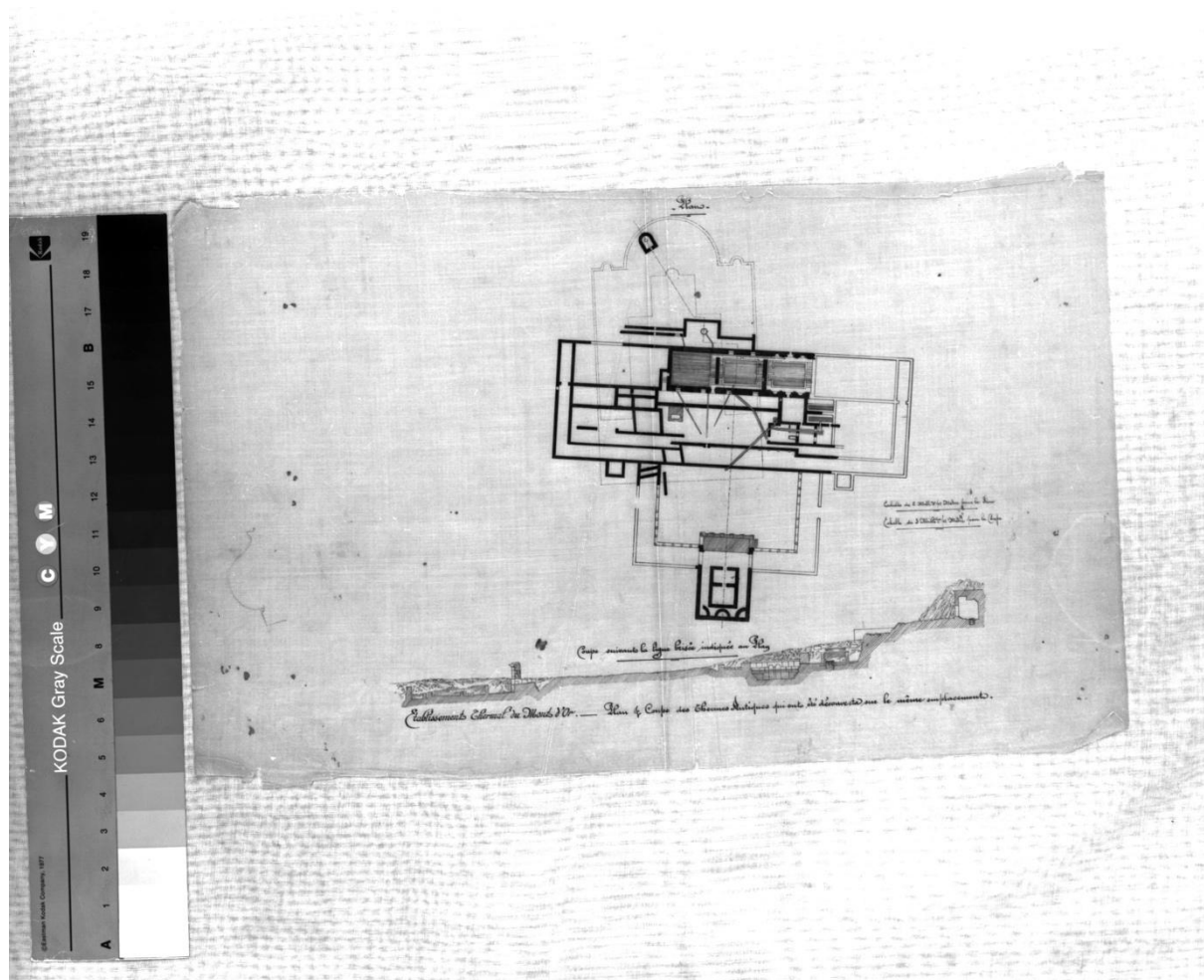


Fig. 6. Plan supposé le plus ancien des vestiges mis au jour entre 1817 et 1824 ; dessiné par Ledru (père ou fils ?), document daté de 1822, coll. particulière (Service de l'Inventaire, ph. R. Choplain et R. Maston, 1992).

L'auteur du plan a fait une distinction nette entre des parties pochées en noir (qui marquent conventionnellement les murs ou les supports isolés représentés en coupe) et d'autres représentées par un simple contour (les murs de faible hauteur vus de dessus). Pour les gradins et les escaliers dans les piscines dont la présence est attestée par les descriptions de M. Bertrand et d'A. Ledru, les conventions de représentation sont respectées. Le trait pointillé a été utilisé pour dessiner l'emprise des nouveaux bains.

Il est permis de supposer que les conventions du dessin d'architecture furent ici sensiblement modifiées pour la représentation des murs situés dans le secteur sud du plan et pour les portiques ceinturant la cour à l'est du temple. Les murs du secteur sud, comme les murs et les colonnes du portique, sont dessinés de façon plus schématique que le reste du dessin et résultent probablement d'une restitution fondée sur l'hypothèse d'une symétrie axiale des vestiges découverts. Dans ces deux cas, les parties représentées par leur simple contour sont des restitutions en opposition aux parties pochées qui ont pu être observées durant les fouilles.

Pour les plans montrés en 1868 aux membres de l'Académie de Clermont-Ferrand, Agis-Léon Ledru a expliqué leur légende de la manière suivante :

« *Les teintes noires indiquent les parties anciennes découvertes, les teintes grises celles qui ont été récemment mises au jour.* »⁴⁶

S'il ne s'agit pas exactement des mêmes conventions que celles du dessin étudié ici, la légende du fils témoigne en tout cas d'une certaine latitude dans l'usage des règles de représentation.

2. 1. 2. *Échelles et mise à l'échelle du document*

Sur la planche sont indiquées l'échelle du plan, réduit suivant le rapport 2 mm par m (1/500^e) et celle de la coupe dans un rapport de 3 mm par m (1/333^e). Ce document, provenant d'une collection particulière (famille de l'architecte ?), n'a pas encore pu faire l'objet d'un examen direct. Nous ne disposons pour l'heure que de sa photographie, réalisée par le Service de l'Inventaire en 1992. Elle n'a pas fait l'objet d'une numérisation qui aurait conservé ses dimensions réelles.

Les mises à l'échelle du plan et de la coupe, avec toutes les erreurs qu'elles sont susceptibles de produire⁴⁷, ont néanmoins pu être effectuées sur la base des informations fournies par les documents suivants :

- l'échelle de gris « Kodak », dont on peut connaître les dimensions,
- les dimensions mesurées par Marie Durand-Lefebvre sur le plan original, notamment les longueurs et profondeurs générales de l'établissement des thermes (longueur : 85 m ; longueur des côtés perpendiculaires à la façade : 28,50 m)⁴⁸
- et les dimensions générales des Nouveaux bains, projetés par Louis-Charles Ledru, fournies par M. Bertrand⁴⁹ (Pavillon : 10,7 m x 10,7 m ; Bâtiment principal : 24 m x 23,1 m ; Bâtiment de l'administration : 38,5 m x 15,5 m)

⁴⁶ A. LEDRU (1868), p. 333.

⁴⁷ La marge d'erreur globale est liée au cumul des erreurs générées par la qualité de conservation du support et par les homothéties successives que le plan et la coupe doivent subir : la mise à l'échelle du document photographique proprement dit (déformation de l'objectif), la mise à l'échelle grandeur (échelle 1) du plan et de la coupe (1/500 et 1/333 ; à l'échelle 1/500, une erreur de mesure d'1 mm équivaut à une erreur de 50 cm pour la dimension de l'objet représenté), et, enfin, aux déformations du support (papier vélin, vergé ou calque ?). Notons enfin que la longueur de 85 mètres fournie par M. Durand-Lefebvre ne provient pas d'une mesure de terrain mais d'une mesure prise sur le document original et que les dimensions fournies par M. Bertrand, à l'examen des divers plans des nouveaux bains, concernent la première esquisse de Ch.-L. Ledru et non son projet exécuté. De fait, les mesures qui seront prises sur le plan et la coupe résultant de ces opérations ne pourront guère supporter une précision inférieure au mètre. La transcription vectorielle du plan, qui autorise certes une grande variété de mesures de distances et d'angles, ne doit pas occulter les problèmes de précision posés par le document original.

⁴⁸ M. DURAND-LEFEBVRE, *Les vestiges antiques et le culte des sources au Mont-Dore, (dessins de M. Eloi Lefebvre)*, 1926, p. 23.

⁴⁹ M. BERTRAND (1819), p. 14-15.

Connue sous le nom de « Kodak Gray scale »⁵⁰, l'échelle figurant sur la photographie sert uniquement à l'étalonnage des gris (d'autres échelles du même type servent à l'étalonnage colorimétrique des photographies) et ne présente aucune graduation métrique. L'échelle de gris de Kodak présente des dimensions exprimables en unités anglo-saxonnes : 14 x 3 (inches), soient 35,6 x 7,6 (cm).

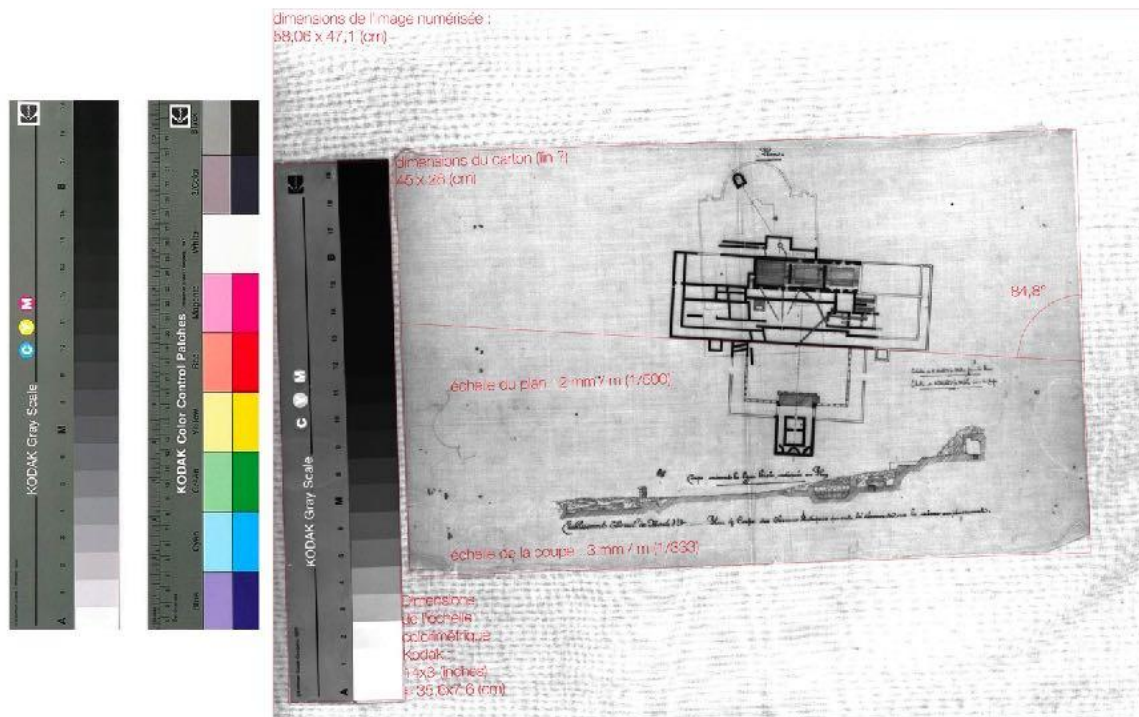


Fig. 7. Mise à l'échelle de la photographie du Service de l'Inventaire.

Nous avons ainsi pu en déduire les dimensions suivantes pour le support du dessin : 45 cm x 28 cm (Fig. 7). La mise à l'échelle de ce dernier a permis de transformer par homothétie en « grandeurs réelles » le plan et la coupe dont les échelles sont précisées par l'auteur. Les dimensions fournies par M. Durand-Lefebvre et par M. Bertrand, suffisamment grandes pour être prises en compte, ont servi à vérifier les résultats des deux homothéties.

⁵⁰ https://www.kodak.com/CA/fr/motion/products/lab_and_post_production/control_tools/kodak_color_separation_guides_and_gray_scales/default.htm

2. 2. Problèmes liés au titre, à l’auteur et à la date du document

Le titre de la planche figurant sur le document est le suivant :

« Établissement thermal du Mont-Dore – Plan et coupe des Thermes Antiques qui ont été découverts sur le même emplacement »

Le nom de l’auteur et l’année de production de ce document n’apparaissent ni l’un ni l’autre sur le dessin (peut-être sur une pochette ?). Si l’auteur et l’année précisés dans la fiche du Service de l’inventaire s’avèrent exacts⁵¹, ce plan aurait été réalisé par l’architecte Louis-Charles Ledru⁵² (ou les élèves de son atelier) en 1822, au cours des dernières années des fouilles de 1817 à 1824. Or, deux objections nous conduisent à douter de cette date.

D’une part, les descriptions de M. Bertrand de 1819 nous montrent que seules les maisons placées dans l’emprise des Nouveaux bains furent démolies et que la première excavation de 1817 à 1818, dont on connaît les dimensions (trentaine de mètres sur seize mètres), n’avait guère beaucoup débordé du terrain d’assiette du nouvel édifice, aux talus de fouille près. À cette date, l’auteur avait en effet noté la présence d’une grande piscine, la piscine septentrionale sur le plan, et n’avait pu que deviner les vestiges de la piscine médiane, se fondant sur la découverte de deux escaliers qu’il avait dégagés au sud de ceux de la première, en symétrie avec eux par rapport au mur de refend qui les séparait. Toutes les autres salles qu’il a décrites, les deux galeries, les deux pièces plus à l’ouest, dont une était équipée d’un hypocauste, étaient elles aussi situées dans l’emprise du projet de Louis-Charles Ledru. La construction des substructions des bains modernes a épargné les sources anciennes qui devaient être mises en service : le puits hexagonal dans l’exèdre de la galerie est et le point de puisage au centre l’ancienne grande piscine. Le texte qu’Agis-Léon Ledru a rédigé en 1868 confirme cette proposition, ne serait-ce que du côté sud, car les fouilles qu’il entreprit en 1865 ont démarré au sud des vestiges découverts dans les années 1817 et 1818, « sur une ligne qui coupait obliquement et en travers une grande piscine décorée de niches et de pilastres »⁵³. Les autres côtés de l’établissement antique dépassent sur le plan l’emprise des nouveaux bains. On peut donc en déduire que le reste des vestiges fut dégagé au cours des six années suivantes, entre 1819 et 1824. Dans son article de 1823, M. Bertrand n’en a fait qu’une assez brève évocation en parlant des « bains de vapeur » situés aux extrémités de la « seconde galerie » (la galerie ouest) et en soutenant son attention sur le mobilier découvert dans un des trois aqueducs.

⁵¹

⁵² Louis-Charles Ledru (1778, Paris, 1861, Clermont-Ferrand) fut l’architecte départemental du Puy-de-Dôme et de la ville de Clermont-Ferrand. Il fut l’élève de Jean-Nicolas-Louis Durand à l’École des Beaux-Arts à Paris et le père d’Agis-Léon Ledru (1816-1885), architecte et maire de Clermont-Ferrand de 1870 à 1874.

⁵³ A. LEDRU (1868), p. 330-331.

La communication d'Agis-Léon Ledru permet enfin d'obtenir la confirmation de leur découverte au cours de la première fouille (1819-1824) :

« Les fouilles opérées à l'époque des constructions modernes ont mis au jour l'ensemble de l'ancien établissement, et notamment trois vastes piscines que la différence de niveau avait sauvé de la ruine. On a retrouvé la partie inférieure d'un temple... »⁵⁴.

D'autre part, l'année 1822 ne correspond pas à celle de la mise au jour des vestiges du temple. Selon M. Bertrand, relayé par L. Bonnard puis M. Durand-Lefebvre, les vestiges du Panthéon ont été mis au jour en 1824 :

« Dans le cours de l'année 1824, les restes du Panthéon furent découverts sous des maisons particulières qu'on venait de démolir. »⁵⁵

La découverte des vestiges du temple aurait ainsi eu lieu deux ans après la réalisation de ce plan, ce qui est difficile à admettre. Les pièces découvertes lors des fouilles d'Agis-Léon Ledru en 1865 ne semblent pas figurer sur le plan des vestiges le plus ancien.

Le plan étudié ici fait ainsi un état des vestiges relevés par Ledru père à la suite des fouilles de 1817 à 1824. Il aurait donc été réalisé entre 1824 et 1865, avant les fouilles de Ledru fils et la réalisation du projet d'agrandissement des thermes projeté par Émile Camut. S'il avait été postérieur à 1865, il aurait été dessiné par A.-L. Ledru, son père étant décédé quatre ans plus tôt (1861), et aurait sûrement été complété par ses propres découvertes, les salles à hypocauste et la piscine au sud de l'édifice.

⁵⁴ A. LEDRU (1868), p. 330.

⁵⁵ M. BERTRAND, « Note sur des Antiquités découvertes Mont-d'Or », dans *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, t. 16, 1843, p. 495.

2. 3. Comparaison avec les versions suivantes

Les versions suivantes du plan des vestiges semblent être des copies du premier document, voire des copies de copies, destinées à illustrer les publications suivantes :

- E. CAMUT, « Thermes et établissements balnéaires, restauration et agrandissement de l'établissement du Mont-Dore », dans *L'Architecture, Journal hebdomadaire de la Société Centrale des architectes français*, 6 janvier 1894, I-XI, première planche.
- Fr. PEROT, « Les eaux du Mont-Dore dans l'Antiquité », dans *La revue médicale du Mont-Dore*, 1904, fig. p. 402.
- L. BONNARD, B. PERCEPIED, *La Gaule thermale : sources et stations minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, 1908, chapitre IV « Auvergne », p. 397-403, fig. 50.
- M. DURAND-LEFEBVRE, *Les vestiges antiques et le culte des sources au Mont-Dore*, (dessins de M. Eloi Lefebvre), 1926, planche II.

2. 3. 1. Plan d'Émile Camut - 1894

Le plan d'Émile Camut a les atours d'un rendu des Beaux-Arts où « salades » d'arbres et murs ajoutés ci et là sur la planche n'avaient semble-t-il d'autres raisons que celles de peupler et d'équilibrer la composition du dessin.

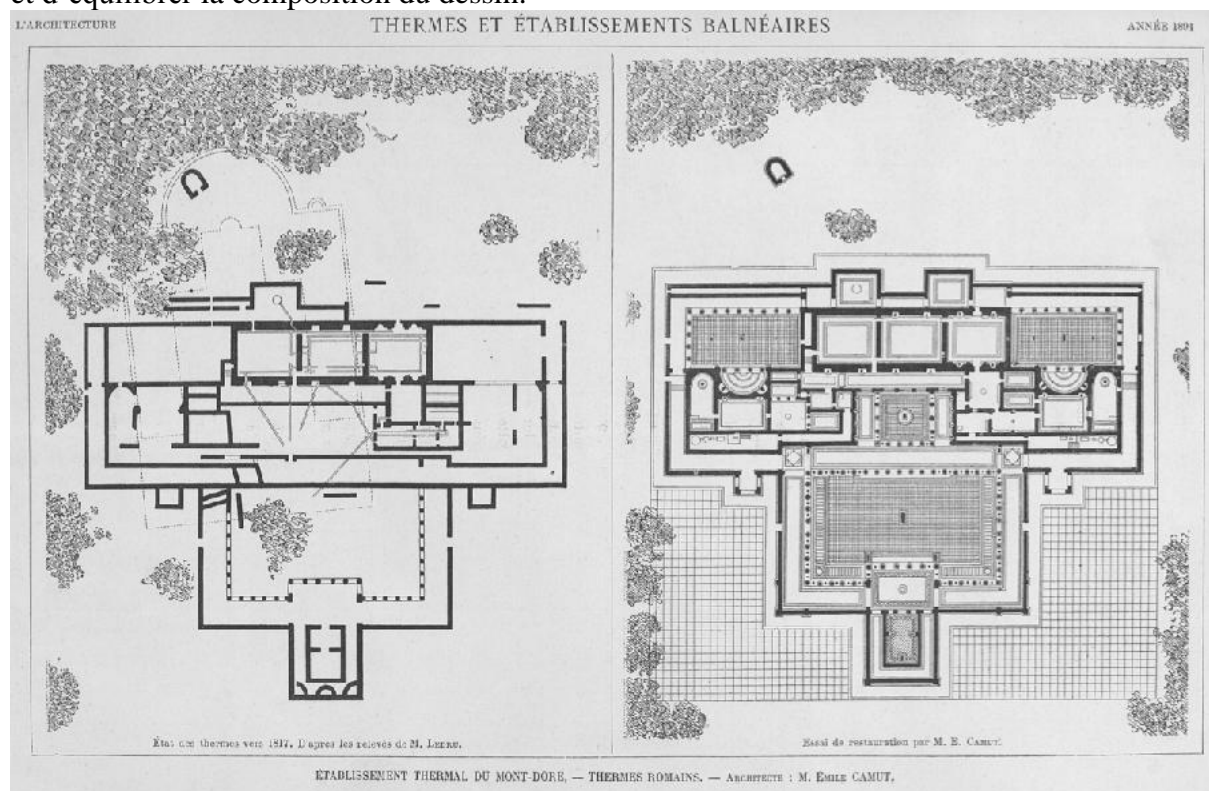


Fig. 8. Plan reproduit (à g.) et restitution (à dr.) par Émile Camut, 1894.

Les banquettes des piscines et les escaliers qui les flanquent au nord et au sud n'ont pas été comprises et s'apparentent ici à un réseau de conduits. Aux extrémités nord et sud de l'établissement, l'architecte a dessiné les départs d'absides et d'exèdres qui lui ont permis de

justifier l'existence de celles qu'il a placées dans sa restitution, corrigeant ainsi le plan pour qu'il soit conforme à ses propres connaissances sur l'architecture romaine. Chaque abside aurait ainsi receler un *labrum*, diamétralement opposé à un *alveus*, qui sont les équipements caractéristiques des *caldaria* décrits par Vitruve et observables tels quels dans les thermes de Pompéi.

2. 3. 2. Plan de L. Bonnard et B. Percepied (copie du plan de Fr. Pérot) - 1908

Le plan de L. Bonnard et B. Percepied (Fig. 9) connaîtra un plus grand succès que celui de M. Durand-Lefebvre dans les reproductions des manuels et des ouvrages synthétiques sur l'architecture gallo-romaine à partir des années cinquante. Sans doute est-ce dû au fait que la publication de L. Bonnard est une des premières synthèses sur les établissements thermaux de la Gaule Romaine et était de fait plus lue que celle de M. Durand-Lefebvre.

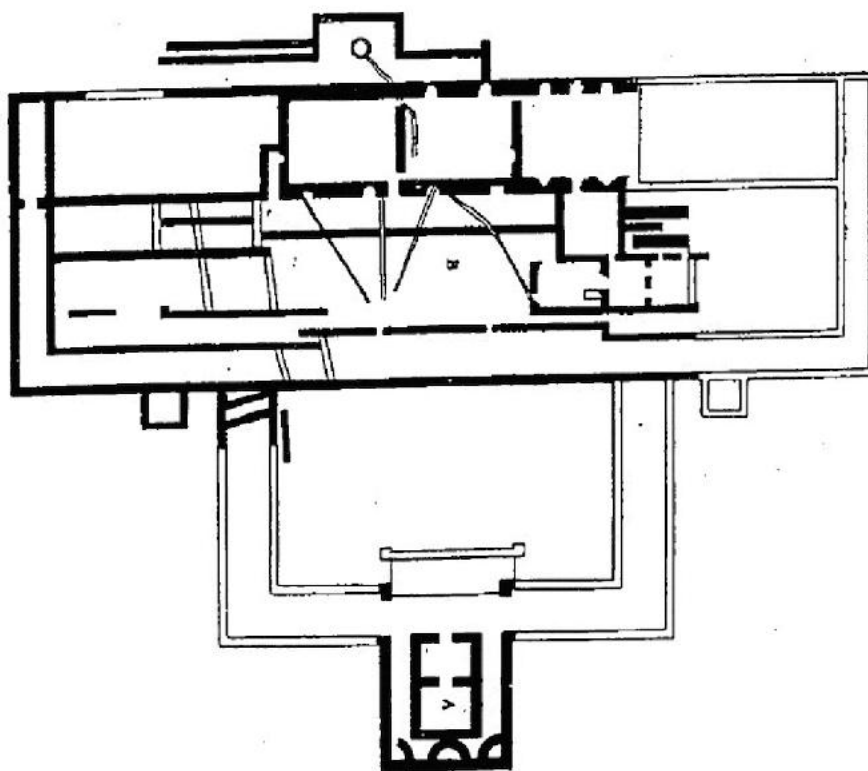


Fig. 9. Plan reproduit par L. Bonnard, 1908.

Beaucoup plus schématique que les autres, ce plan présente une différence notable dans le secteur nord-ouest des thermes. Les murs orientés est-ouest sont pour la plupart représentés non pochés. Il peut évidemment s'agir d'une simple erreur de copie mais il me paraît important de noter que plusieurs des murs concernés sont ceux qui n'obéissent pas à la trame orthogonale du reste des vestiges.

2. 3. 3. Plan de M. Durand-Lefebvre (dessin d'E. Lefebvre ?) - 1926

La version de M. Durand-Lefebvre fut sans doute calquée sur le premier document par Eloi Lefebvre pour les besoins de la publication (Fig. 10). Elle semble avoir été recopiée sur un plan plus ancien et plus détaillé que le premier dont nous disposons.

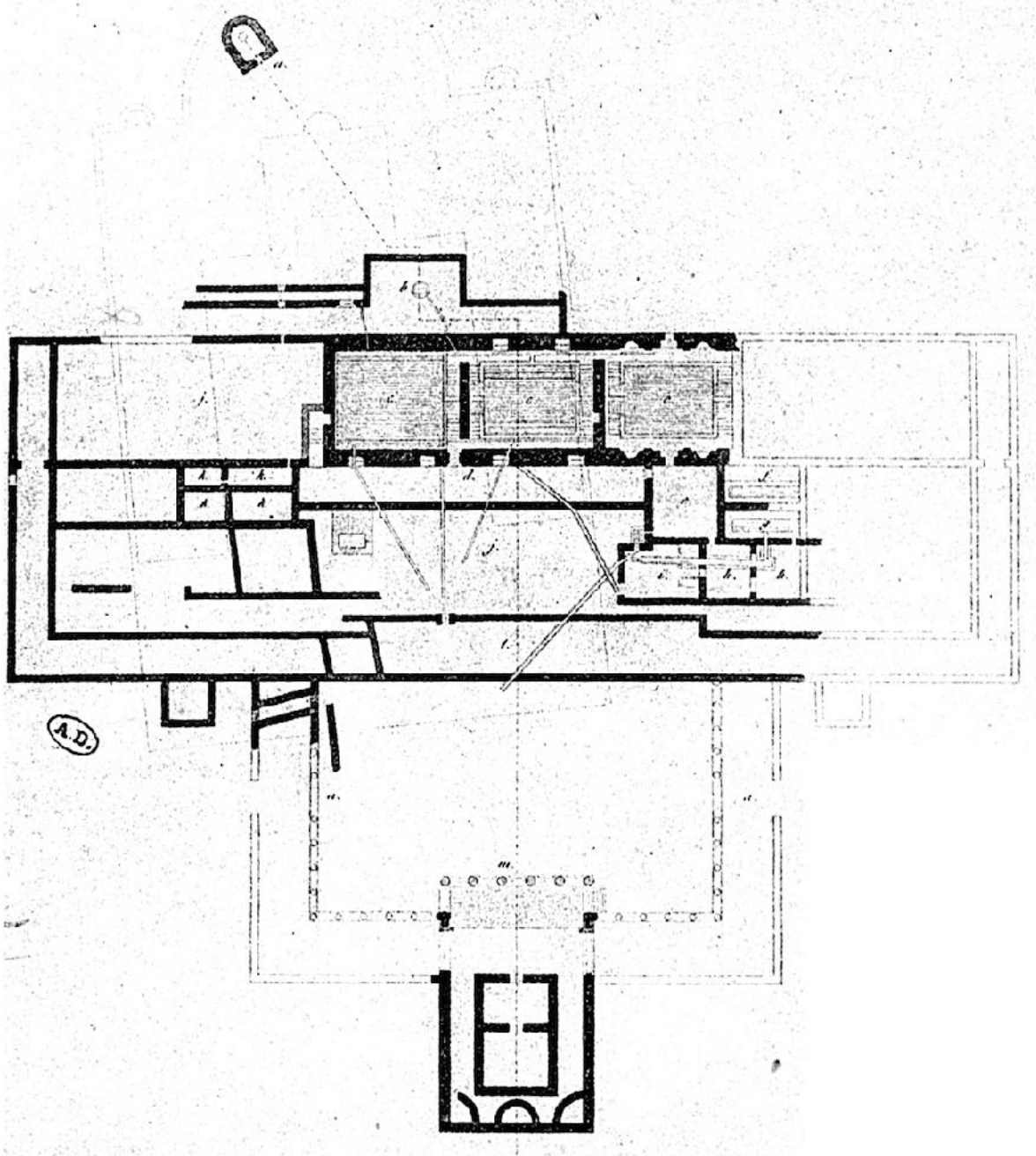


Fig. 10. Plan reproduit par M. Durand-Lefebvre (E. Lefebvre ?), 1926.

Le texte de la légende est écrit dans un français qui semble bien désuet pour une publication de l'entre-deux-guerres. Le pluriel du mot « fragmens » sans le « t » final en est un indice parmi d'autres⁵⁶. Serait-il possible que cette légende, émanant de Ledru père ou fils, ait été

⁵⁶ Nous ne sommes pas néanmoins à l'abri d'une permanence dans certains usages de la langue.

recopiée telle quelle dans la publication de 1926 ? Dans ce cas, M. Durand-Lefebvre aurait disposé de documents de première main beaucoup plus détaillés que les nôtres, auquel cas le premier plan que nous venons d'étudier en détail n'en serait lui-même qu'une copie altérée.

Les murs nord et est qui encadrent l'escalier nord de la grande piscine septentrionale et les extrémités nord et sud des murs obliques du départ du portique de la cour du temple, à l'angle nord-est de la cour, sont pochés en gris et non en noir comme les autres. Les murs de l'escalier seraient ainsi d'une autre nature ou, plus simplement, situés à une altitude plus basse que les autres. Les extrémités grisées des murs obliques pourraient indiquer qu'il s'agit des vestiges d'un large collecteur traversant du nord au sud les fondations du portique.

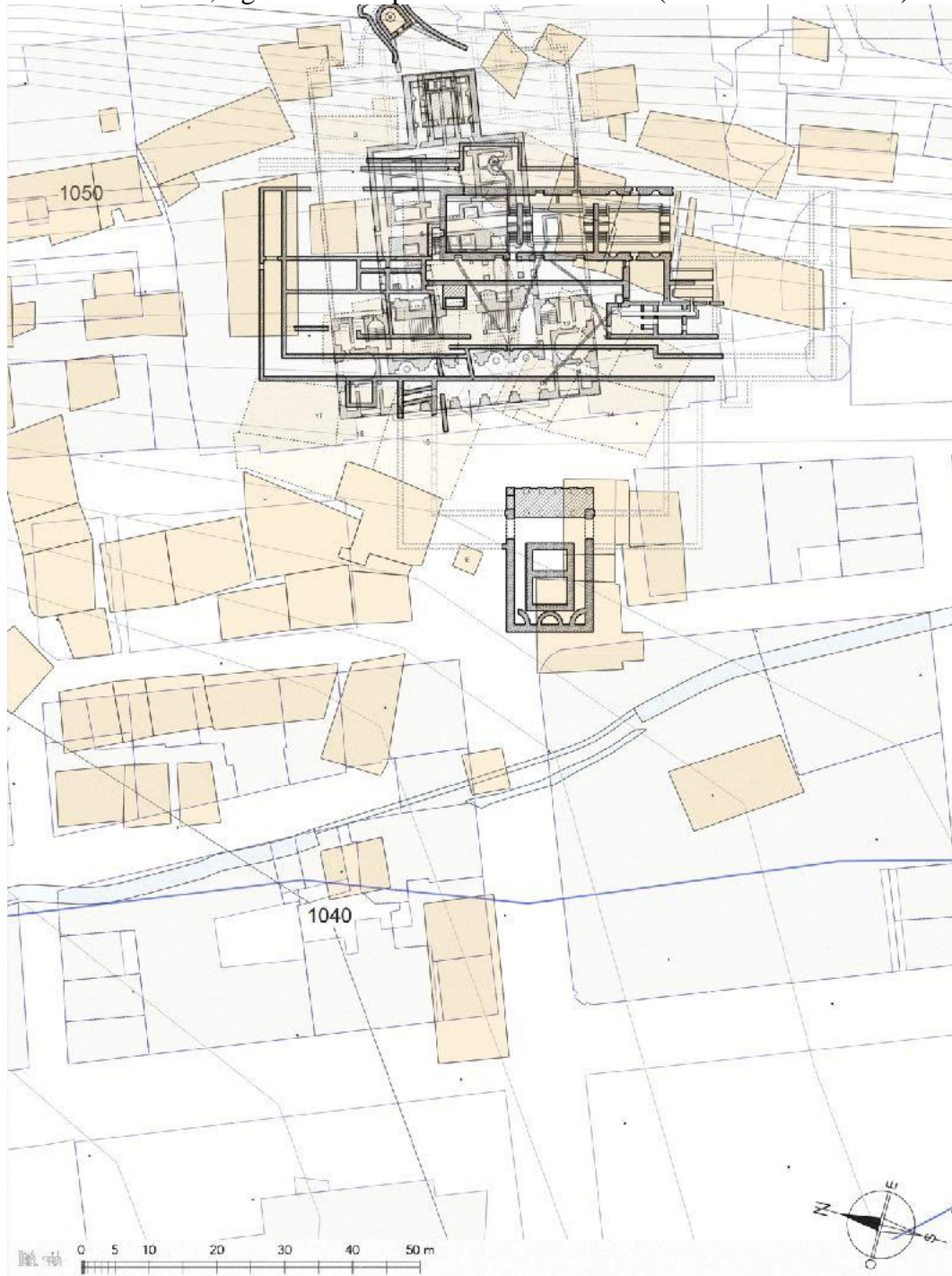
Le plan de M. Durand-Lefebvre semble aussi être le résultat d'une synthèse des informations fournies par les auteurs précédents. La petite piscine oblongue au sud, indiquée sur le plan comme pavée de marbre blanc et revêtue de stuc vert, correspondrait à celle qu'Agis Ledru a découverte en 1865. Or, les dimensions de cette piscine ne sont pas strictement égales à celles qu'A. Ledru a communiquées. Les deux salles que ce dernier a décrites ont approximativement la même largeur est-ouest mais des longueurs nord-sud très différentes.

De deux choses l'une, soit il y a bel et bien une correspondance entre les salles décrites par A. Ledru et la petite piscine qui figure au sud-ouest de la grande piscine à niches sur le premier plan et il faudrait alors supposer que ce dernier a été réalisé par A. Ledru, à la suite des fouilles de 1865, soit la légende fournie par M. Durand-Lefebvre est de son fait, et ce malgré quelques expressions désuètes, et elle se serait trompée dans le repérage des pièces découvertes en 1865. Plusieurs documents, non trouvés à ce jour, permettront peut-être de trancher en faveur de l'une de ces deux hypothèses :

- les archives du projet de maison de M. Chabory (archives départementales ? : 32 FI 899, Ville du Mont-Dore 1, Plan des terrains appartenant à MM. Chabory, Joal, Percepied et pouvant servir à l'extension du parc de la station thermale. [Signé illisible], agent voyer. Ech. 1/500. Plan de situation. Dessin en couleurs sur calque toilé. 62 x 83 cm. (N 171). Dates extrêmes : 1884),
- les archives privées de la famille de Ledru (plan original de Louis-Charles Ledru, plan originaux des fouilles de 1865, etc...),
- les archives de Michel Bertrand,
- les archives de M. Durand-Lefebvre,
- et les archives de Louis Batissier qui disposait d'un plan original que lui avait fourni Michel Bertrand.

2. 3. 4. Plan et coupe vectoriels – juin-juillet 2020

Le plan et la coupe des vestiges ont été redessinés sous forme vectorielle. Le tracé du nouvel établissement de L.-Ch. Ledru et le Bain de César figurant sur le plan des vestiges ont permis de replacer, de proche en proche, les vestiges sur le plan de Ledru et ce dernier sur le plan sur les thermes d'É. Camut, figurant sur le plan cadastral de 2017 (cf. le site de l'IGN⁵⁷).



⁵⁷ <https://geoservices.ign.fr/documentation/diffusion/telechargement-donnees-libres.html>. Sur ce site ont été téléchargés le plan cadastral, les cartes des routes, des réseaux hydrographiques et des limites territoriales et un MNT à partir duquel ont pu être tracés les courbes de niveau.

Texte pour rapport du SRA – JJM, IRAA Aix-en-Provence – juin/juillet 2020.

Fig. 11. Plan de situation des vestiges, superposés aux thermes de Ledru et au plan du village en 1816, 1/1000.

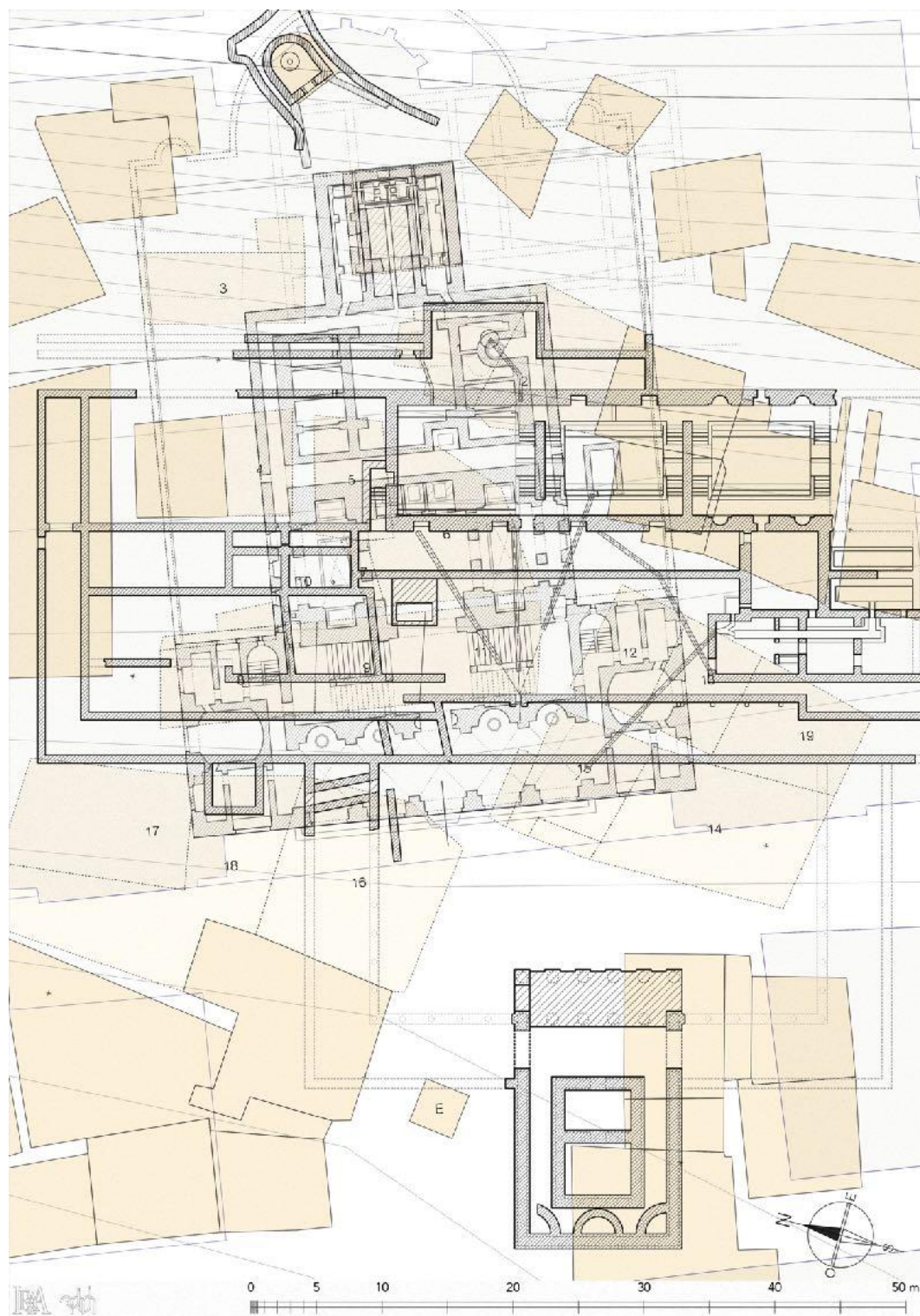


Fig. 12. Plan des vestiges superposés aux thermes de Ledru (traits grisés), au plan du village en 1816 avant la démolition des maisons (en beige) et au cadastre de 2017 (traits bleus, fond gris), 1/500.

L'examen détaillé de la coupe de Ledru révèle quelques incohérences (Fig. 14) :

- le support composite, d'après les dessins de Fr. Pasumot, de P. de Beaumesnil et de P. Lacour et d'après les vestiges qui sont conservés dans l'établissement thermal actuel, ne pouvait se trouver sur la face nord du temple mais sur sa face sud.
- la coupe au niveau des grandes piscines concerne la face sud de la grande piscine septentrionale (GP1) et non la paroi nord de la piscine médiane (GP2).

Il résulte de ces incohérences que la coupe avait été prévue initialement pour être dirigée vers le sud et non le nord. Cette erreur procède peut-être d'un retournement fortuit du calque original ou d'une inversion intentionnelle du dessin pour en tirer une lithographie⁵⁸.

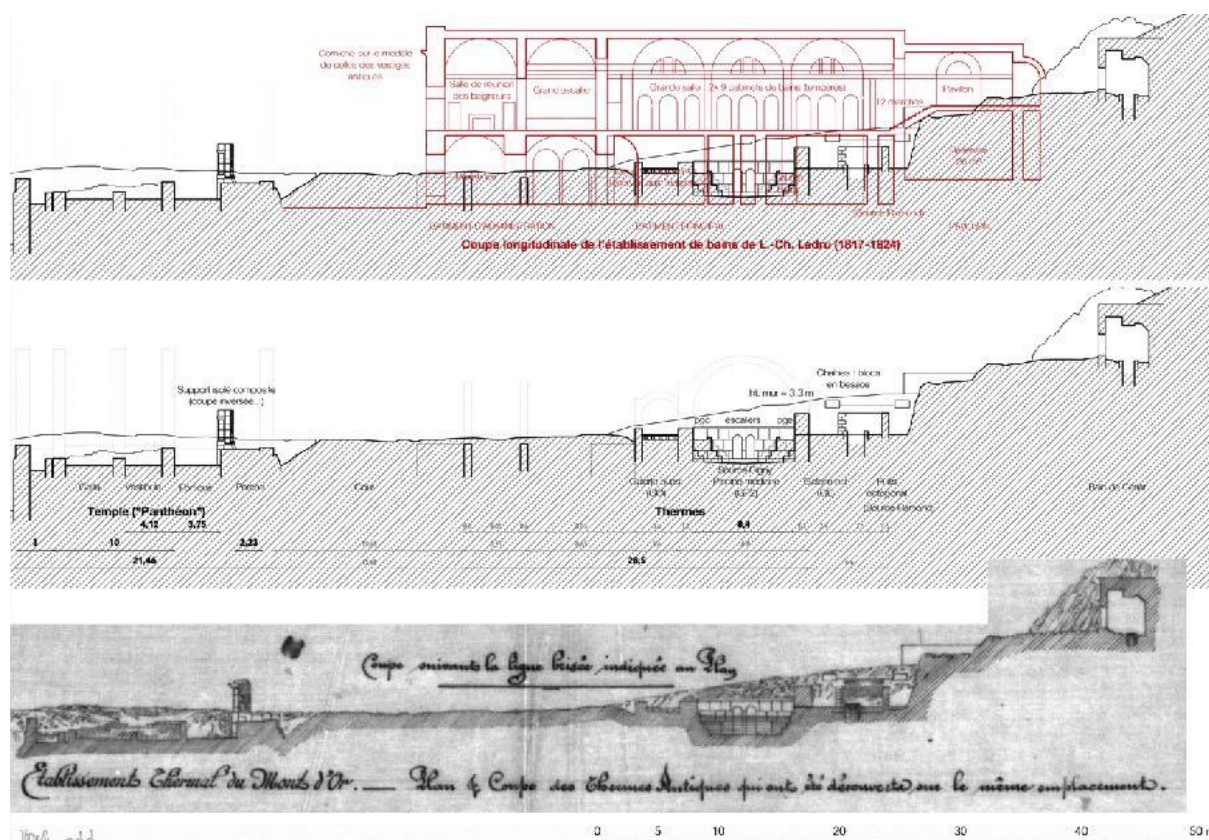


Fig. 14. Coupe des nouveaux thermes de Ledru (en ht.), de celle qui vient d'être réalisée sous forme de dessin vectoriel (au milieu) et de la coupe originale (en bas).

⁵⁸ Cf. planche des Piliers de Tutelle dans la traduction de Vitruve de Cl. Perraut.

3. Interprétation des vestiges d’après les plans et les descriptions du XIXe s.

3. 1. Topographie des vestiges

Aucune des dimensions indiquées par les auteurs précédents ne nous permet de déterminer les dimensions générales du groupe architectural formé par les thermes et le temple. La longueur nord-sud des thermes fournie par Marie Durand-Lefebvre (85 m) provient d’une mesure effectuée sur le plan restitué de L.-Ch. Ledru. La profondeur nord-sud (28,5 m), qui résulte elle aussi d’une mesure sur plan, est plus satisfaisante car elle s’applique à des murs qui paraissent avoir bel et bien été dégagés. Si, comme M. Durand-Lefebvre, nous tentons d’effectuer des mesures sur le plan, nous obtenons pour cet établissement une longueur du nord au sud qui était supérieure à 69 mètres et une profondeur est-ouest de 72 mètres, du mur de fond de l’exèdre de la galerie est aux fondations du podium occidental du temple.

La description que M. Bertrand a faite des Nouveaux thermes projetés par L.-Ch. Ledru nous informe indirectement sur la topographie générale de l’établissement antique. Celui-ci était, comme les Nouveaux thermes, installé au pied d’un mont abrupt et nécessitait de ce fait la construction d’une ou plusieurs terrasses et de leurs murs de soutènement. D’après la coupe, la galerie est, située à peu près au même endroit que le pavillon des Nouveaux bains, surplombait d’environ deux mètres les bassins des grandes piscines. La présence d’escaliers droits pour descendre dans les bassins, qui semble constituer une véritable originalité de ces thermes⁵⁹, permet de confirmer l’aménagement d’une ou plusieurs terrasses surélevées. La galerie ouest était située au même niveau que les petites galeries qui flanquaient à l’est et à l’ouest les mêmes bassins. Il est fort probable que le groupe de pièces situées au sud-ouest et traversées par un large caniveau formait des espaces de service (fours des hypocaustes ?) qui se trouvait en contrebas des pièces orientales. L’établissement thermal proprement dit devait surplomber à son tour l’ensemble formé par le temple et sa cour à portiques. Enfin, la présence d’arcs de décharge horizontaux dans la galerie souterraine occidentale du temple montre que le soubassement de ce dernier devait être renforcé pour retenir la poussée des terres ou du blocage qui s’y trouvait. Le podium occidental du temple devait donc surplomber un terrain d’une assez forte pente descendant en direction du creux de la vallée, vers le cours d’eau, situé à une vingtaine de mètres à l’ouest de l’édifice.

⁵⁹ L’établissement devait ainsi être installé sur un gros monticule de terres (remblais artificiels ou naturels ?) retenues par de larges murs de terrasse et le sol dur de phonolite mésocrate ne devait être atteint qu’au niveau du sol des bassins des grandes piscines. (parallèles ?)

En essayant de reconstituer les conditions d'implantation des thermes antiques, M. Bertrand avait déjà formulé l'hypothèse d'un aménagement en terrasses de l'établissement⁶⁰ :

« Les travaux préparatoires de cette belle construction, mis à découverts par les déblais (ndl : il s'agit bien des vestiges antiques), sont d'une hardiesse bien remarquable, et annoncent une grande persévérance. Toutes les sources naissent du flanc d'une coulée de klingstein⁶¹, en prismes réguliers, dont la longue pente est très-roide, et la basse cachée par le rehaussement de la vallée (ndl : terres alluvionnaires ?). D'après cette disposition, il fallait donc, ou bâtir à la base de la coulée et alors se borner à recevoir des eaux altérées qui en découlaient çà et là, ou s'établir sur la coulée même, et placer les bains au débouché des sources. Ce dernier parti exigeait assurément beaucoup plus de travail, mais il faisait gagner en chaleur, et conséquemment en efficacité des eaux, ce qu'on aurait perdu par le premier : on ne consulta que les avantages sans s'effrayer des difficultés.

La coulée fut entamée à une hauteur d'environ vingt-quatre mètres au-dessus de sa base ; on y pratiqua deux grandes plate-formes en gradins dont l'une s'élève à quatre mètres au-dessus de l'autre. Le pavillon vient d'être bâti sur la plate-forme supérieure, et le corps de bâtiment principal, sur l'inférieure. »⁶²

Dans son article de 1823, M. Bertrand a enfin signalé le dégagement de ruines, murailles, briques et poteries, lors de la réalisation de la promenade commanditée par le préfet M. Ramond en 1808.

« En attendant cette époque, on construisit une promenade, en remplacement de celle que M. Ramond avait fait faire en 1808, et qui devait, d'après les plans, recevoir une autre destination. Les fouilles faites dans le terrain occupé par cette promenade, mirent au jour d'anciennes murailles, et une grande quantité de briques. À sept ou huit décimètres de profondeur, le sol était semé de fragmens de poterie antique, ornée de bas-reliefs. »⁶³

L'établissement thermal n'était donc pas isolé dans la vallée mais faisait sûrement partie d'une petite agglomération.

⁶⁰ Dans le second paragraphe cité, l'auteur parle des travaux de terrassement des Nouveaux bains. Les informations les concernant fournissent de précieuses indications qui serviront au recollement altimétrique de la coupe des vestiges de L.-Ch. Ledru.

⁶¹

⁶² M. BERTRAND (1819), p. 22-23.

⁶³ M. BERTRAND (1823), p. 50.

3. 2. Premières réflexions sur l'établissement thermal

Les descriptions de M. Bertrand et d'A. Ledru de l'établissement thermal ne portent pas sur l'ensemble des pièces figurant sur le plan. Certaines d'entre elles sont présentées de façon détaillée et parmi elles, quelques-unes sont difficiles à situer sur le dessin. D'autres encore, visibles sur le même plan, sont à peine évoquées par les auteurs.

3. 2. 1. Description des pièces

Les pièces les mieux décrites sont présentées dans le tableau suivant.

Nom et identification de la Pièce	Position, forme et proportion	Dimensions	Entrées, communication avec les autres pièces de l'édifice et équipements internes de la pièce
Galerie est (GE) et espace ouvert sur elle Galerie de service pour le captage des eaux ?	Espace oblong orienté nord-sud longeant la limite est de l'édifice Élargissement médian	Aucune mesure directe sur terrain Larg. est-ouest ≈ 2,4 m	(informations fournies par M. Bertrand en 1818 et 1823) Espace ouvert sur la galerie, formant exèdre. Puits octogonal au centre de l'exèdre. Canalisation maçonnée longeant la galerie sur le flanc est (plan) accessible par une porte. Canalisation (tuyau en plomb ou caniveau ?) reliant le puits et la grande piscine nord (et se prolongeant vers l'ouest ?)
Grande piscine nord (GP1) Salle équipée d'une grande piscine à gradins Caldarium, bains très chauds	Espace de proportion proche du carré, à l'ouest de la galerie est, au nord d'une autre piscine.	Mesure sur terrain L. nord-sud = 10,5 m Larg. est-ouest = 8,4 m	(informations fournies par M. Bertrand en 1818 et 1823) Pavement de la piscine en pierres de taille, pendage descendant en direction du centre du bassin, point de puisage en eaux chaudes au centre du bassin. 2 rangs de gradins en pierres de taille longeant les côtés est et ouest. 1 porte au nord à l'ouest du mur nord, ouvrant sur la cage d'un escalier droit orienté est-ouest. 2 portes à couverture cintré* dans cloison en pierres de taille au sud de la piscine. Chaque porte ouvre sur le palier (à 30 cm au-dessus du pavement du bassin) d'une cage d'escalier droit (les 2 cages sont incluses dans le même espace que la piscine). Entrées au débouché des escaliers sud-ouest et nord-ouest, en direction de la galerie ouest. Communications avec les galeries de la piscine médiane.

<p>Grande piscine médiane (GP2)</p> <p>Salle équipée d'une grande piscine à gradins et flanquée de deux galeries en surplomb à l'est et à l'ouest.</p>	<p>Espace de proportion proche du carré, à l'ouest de la galerie est, entre les deux autres grandes piscines.</p>	<p>Dimensions inconnues sans doute analogues à celles de la piscine nord.</p>	<p>(aucune description directe, informations tirées du plan de Ledru)</p> <p>Pavement de la piscine en pierres de taille ?</p> <p>2 niches pourvues d'un siège (?) dans le mur est.</p> <p>2 petites galeries en surplomb du bassin, longeant ses côtés est et ouest. Galerie à l'est interrompue en son centre par une cloison ?</p> <p>2 (ou 3 ?) rangs de gradins en pierres de taille longeant les galeries en surplomb.</p> <p>2 x 2 portes à couverture cintré* dans cloisons en pierres de taille au nord et au sud du bassin.</p> <p>Chaque porte ouvre sur une cage d'escalier droit orienté est-ouest.</p> <p>Aucune entrée directe depuis la galerie ouest, communications avec les grandes piscines nord et sud (2 entrées au nord et 1 au sud).</p>
<p>Grande piscine sud (GP3)</p> <p>Salle équipée d'une grande piscine à gradins et flanquée de deux galeries en surplomb à l'est et à l'ouest, ornée de niches et de pilastres.</p>	<p>Espace de proportion proche du carré, à l'ouest de la galerie est, au sud de la piscine médiane.</p>	<p>Dimensions inconnues sans doute analogues à celles de la piscine nord.</p>	<p>(aucune description directe, informations tirées du plan de L.-Ch. Ledru et des quelques lignes que lui consacre A. Ledru en 1868).</p> <p>Pavement de la piscine en pierres de taille ?</p> <p>1 porte à double embrasure sur l'axe transversal des murs est et ouest. 2 niches de plan semi-circulaire flanquant chaque porte, au nord et au sud.</p> <p>2 petites galeries en surplomb du bassin, longeant ses côtés est et ouest. Galerie à l'est interrompue en son centre par une cloison ?</p> <p>3 rangs de gradins en pierres de taille longeant les galeries en surplomb (\neq plan).</p> <p>2 x 2 portes à couverture cintré dans cloisons en pierres de taille au nord et au sud du bassin.</p> <p>Entrées depuis les galeries (portes susmentionnées) est et ouest. 1 communication au nord-est avec la grande piscine médiane. 1 communication avec la pièce au sud ?</p>
<p>Galerie ouest (GO)</p>	<p>Espace oblong orienté nord-sud longeant à l'ouest le corps de bâtiment regroupant les grandes piscines.</p>	<p>Aucune mesure directe sur terrain Larg. est-ouest \approx 2,4 m</p>	<p>(informations partielles fournies par M. Bertrand en 1818 et 1823)</p> <p>Galerie interrompue au nord et au sud par deux groupes de pièces.</p> <p>2 portes dans le mur est, 1 au nord ouvrant sur la cage d'escalier nord de la grande piscine nord, 1 au centre, sur la cage d'escalier sud-ouest de la même piscine.</p> <p>3 niches pourvues d'un siège (d'après M. Bertrand).</p>

Pièce à hypocauste (S1)	Espace de proportion proche du carré, en « avant » (nord ?) de la galerie ouest (GO), au nord-ouest de la piscine nord ?	4,7 m x 2,5 m	Description de l'installation au sol : Chaque cylindre est « fait en briques superposées et liées au ciment », (circonférence : 8 dm (diamètre ≈ 25,5 cm), ht. : 40 cm). Distance entre cylindres : 2/3 de m (66 cm) et à 4 dm des murailles (40 cm). « ... deux rangées des mêmes cylindres, également espacés, divisaient cette pièce suivant sa largeur ».
Pièce carrée (S2)	Espace de proportion carrée, attenante à la pièce S1.	6 m x 6m	Pavement en briques, ép. 4 cm (<i>opus spicatum</i> ?).
Aqueduc (Aq1)	Canal longeant le mur est de la galerie est (GE)		Aqueduc non décrit par M. Bertrand.
Aqueduc (Aq2)	Canal au nord des pièces S1 et S2.		Alimentation des réservoirs des « bains de vapeur » ? Canal « fait avec le plus grand soin », reliant les pièces S1 et S2.
Aqueduc (Aq3)	Canal sud		« Aqueduc sud » Alimentation des réservoirs des « bains de vapeur » ? Découverte d'une « quantité de petites pierres et de petits morceaux d'émail, provenant évidemment d'un morceau de mosaïque dégradée par sa longue macération dans l'eau chaude. » Découvertes à proximité de cet aqueduc : <ul style="list-style-type: none"> - piscine pavée en marbre blanc et revêtue de stucs, - colonne renversée aux tronçons arrondis et sans ornements à peine disjoints, - pyramide circulaire (tronc de cône ?) renversée, ht. 2 m, percée de part en part sur la longueur (fontaine ?).
Aqueduc (Aq4)	Canal près de l'entrée nord de la grande piscine		« 3 ^{ème} aqueduc » Alimentation des réservoirs des « bains de vapeur » ?
Conduits en plomb (C1 à C7)			2 à l'est reliant l'aqueduc Aq1 et le puits octogone Pt1 à la grande piscine GP1. 3 à l'ouest reliant les bassins des piscines GP1 et GP2 à un point de convergence située sont le grand portique. 2 au sud-ouest se croisant l'un l'autre et reliant GP2 et les pièces de service.

Piscine en madriers de sapin	Sous la façade des anciens thermes		Découverte du 18 juillet 1823 Bassin mis au jour sous une masse, gris nuancé de jaune et de rouge, long. : 4,7 m, larg. : 3,2 m, ht. : 1,2 m.
Pièce (S3) (« 1 ^{ère} salle »)	Pièce située au sud-ouest de la piscine GP3	long. : 3,80 m, larg. : 3,43 m	Découverte d'A. Ledru en 1865 Sol composé de deux rangs de briques superposées assis sur une couche de béton, ép. : 0,10 m ; extrémité ouest occupée par une grande baignoire, long. : 2,73 m, larg. : 1,38 m, prof. : 1,55 m, pénétration dans le sol : 0,62 m ; parois verticales de la baignoire en briques revêtues de stuc vert, fond en dalles de marbre blanc ; mur sud de la salle, ép. : 0,61 m ; porte dans mur sud, larg. : 0,98 m.
Pièce (S4) (« 2 ^{nde} salle »)	Pièce située au sud de la salle S3.	long. : 6,4 m, larg. : 3,65 m ;	Découverte d'A. Ledru en 1865 Sol composé de double rang de briques carrées soutenues par des petits piliers, long. : 0,2 m, espacement entre piliers : 0,3 à 0,4 m ; parties de murs à l'ouest, à l'est et au nord, à 0,4 m sous le sol, ouvertures de 0,15 m de côté, communiquant avec des cheminées verticales en briques de dimensions semblables ; traces de fumée sur les cheminées, leurs ouvertures, les piliers et les briques ; hauteur des piliers : 0,6 m au nord, 0,7 m au sud ; sol supérieur en briques sensiblement de niveau.
Porche du temple (TP)		L. : 12,5 m ? l. : 2,23 m ?	Mise au jour des ruines du temple en 1824 Escalier de 5 marches au sud-est.
Galerie des portiques traversant le temple, entre le porche et le vestibule (TG1)		L. : 3,75 m ?	Mise au jour des ruines du temple en 1824
Cella du temple (TC)		6,5 à 7 m l. totale (vestibule compris : 10 m)	Mise au jour des ruines du temple en 1824
Vestibule du temple (TV)		4,12 m	Mise au jour des ruines du temple en 1824
Galerie nord, sud et ouest du temple (TG2)		L. : 2,23 m ? L. h.-t. : 3 m ?	Mise au jour des ruines du temple en 1824

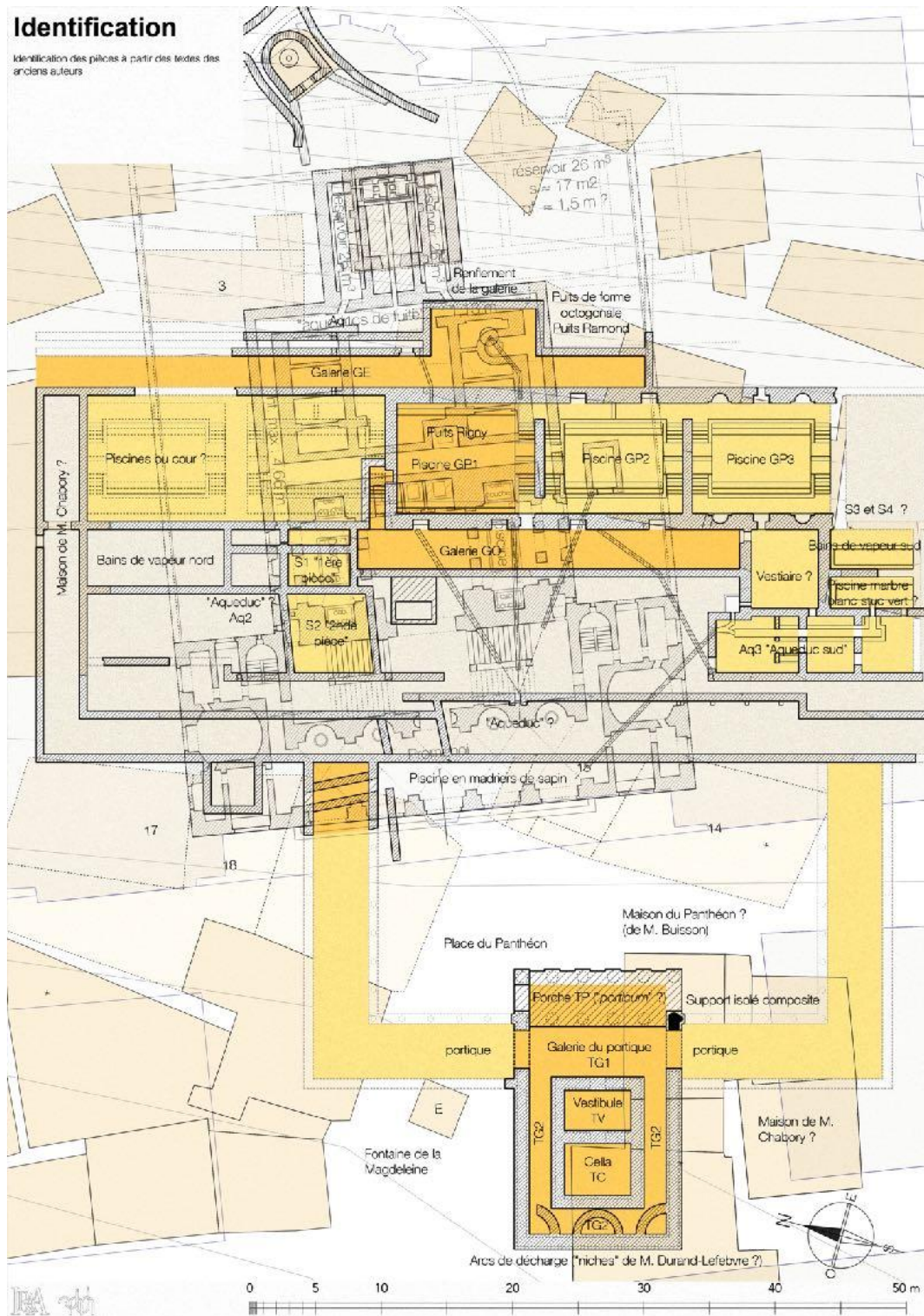


Fig. 15. Identification des pièces décrites par les auteurs, 1/500.

3. 2. 2. *Techniques de construction*

Les murs que M. Bertrand a décrits étaient suffisamment bien conservés en élévation (ht. max : 3,3 m) pour en examiner les parements et en comprendre les techniques de construction. Ils étaient constitués de moellons disposés, d'après l'auteur, suivant un appareil réticulé⁶⁴ (*opus reticulatum*) et liés par des « chaînes d'une brèche ponceuse, qui, à des distances inégales, les traversaient de part en part »⁶⁵.

La présence des « chaînes » dont parle l'auteur est attestée par les blocs en besace dessinés sur la coupe, dans le mur latéral nord de l'exèdre de la galerie est. En précisant que les chaînes en grand appareil étaient disposées « à des distances inégales », M. Bertrand nous indique qu'elles n'étaient pas seulement placées à la jonction des murs ou dans le cadre des baies mais pouvaient également se trouver dans la partie courante des murs, à la manière d'un appareil « à cadres et remplissages »⁶⁶. Son identification du matériau employé dans les chaînes, de la « brèche ponceuse », aurait paru assez vague s'il n'avait pas indiqué plus loin la manière dont les blocs s'altèrent une fois à l'air libre :

*« Les blocs de brèche, servant de chaînes et faisant parpins, ne présentaient aucune altération apparente ; l'action des premières gelées qu'ils ont subies, les a pourtant fendillés en tous sens. On ne peut attribuer cette dégradation qu'à leur longue macération dans des eaux chaudes et minérales : pour la prévenir, il aurait fallu les abriter jusqu'à ce qu'ils eussent été bien ressuyés. »*⁶⁷

Si nous ne pouvons pas certifier que les blocs en question étaient en brèche de ponce, ils ont sûrement été taillés dans matériau pulvérulent qui est difficilement identifiable à du trachyte (à confirmer : le trachyte peut-il s'altérer au contact de l'eau ?).

Il est en outre intéressant de noter ici que le sol gorgé d'eaux chaudes semble avoir incité les habitants du village, au moins à l'époque moderne, à construire en hauteur.

⁶⁴ Il faut espérer que M. Bertrand ait identifié le bon type d'appareil. À Royat, les murs des vestiges des thermes sont réalisés avec des moellons très noirs (roche volcanique ?) disposés selon un appareil quadrangulaire (*opus quadratum*).

⁶⁵ M. BERTRAND (1819), p. 19.

⁶⁶ Il paraît peu admissible d'envisager ici l'emploi de l'*opus africanum* qui, dans son sens le plus strict, est « à montants et remplissages ». L'identification à un appareil à « cadres et remplissages » (R. GINOUVES et al., *DMAGR*, I, p. 101) semble plus correcte. On pourrait aussi reconnaître ici, d'un point de vue plus général, une sorte d'*opus mixtum* avec des pierres en grand appareil se substituant aux chaînes de briques (cf. murs de Pompéi). Dès lors que l'appareil à « cadres et remplissages » s'applique plutôt à l'appareil dit « punique », peut-être faudrait-il simplement désigner cette technique de parement par l'expression « appareil à chaînages de pierres » pour éviter tout amalgame avec des techniques puniques, dont l'influence sur les techniques Auvergnates antique serait pour le moins abusive.

⁶⁷ M. BERTRAND (1819), p. 20. Les publications de M. Bertrand révèlent une connaissance fine de l'auteur sur la géologie de son époque. L'identification qu'il a faite des pierres de construction semble être assez juste.

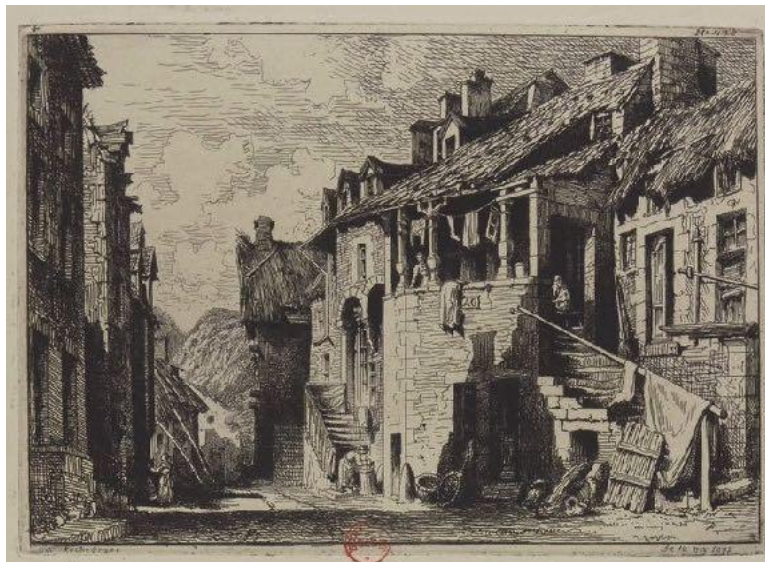


Fig. 16. 1892 - Une rue au Mont-Dore, Octave de Rochebrune (12 nov.) (cote BNF : 30536, don n°8929).

Les images montrant les maisons en pierre et les chaumières du village à la fin du XVIIIe et jusqu'à la fin du XIXe siècles (Fig. 11 et Fig. 12) révèlent que la plupart d'entre elles étaient équipées soit d'escaliers extérieurs atteignant des coursives en bois, de loggias ou des sortes de mâchicoulis portés par des consoles en pierre, soit, plus simplement, de fenêtres surélevées. Au niveau des coursives ou des loggias, les portes palières flanquées de fenêtres constituaient les entrées proprement dites des maisons en pierre les plus luxueuses. On peut donc supposer que les habitants résidaient dans des appartements installés délibérément en des positions surélevées. Les pièces du rez-de-chaussée, dont les portes étaient plus larges, devaient sans doute servir d'étables ou d'espaces de stockage.



Fig. 17. 1827 - Village des Bains du Mont d'ore, Pierre-Luc-Charles Ciceri (cote BNF : A32986).

Ce principe, consistant en une volonté d'isoler les parties résidentielles des maisons d'un sol sans doute gorgé d'eau, permettrait en partie d'expliquer, pour l'établissement thermal antique, le haut surplomb du sol de circulation de l'édifice par rapport au fond du bassin des grandes piscines. En guise de contre-exemple, les bassins des grandes piscines romaines de Royat, le sol du promenoir périphérique ne surplombe le fond des bassins que de la hauteur totale des gradins. Cette disposition est d'ailleurs plus courante dans les bains curatifs romains⁶⁸.

Un autre détail intéressant, issue de l'examen de ces images, révèle en quelque sorte une permanence dans les techniques de construction : les murs des maisons présentent des chaînages en pierres de taille aux angles et dans les encadrements de leurs baies (Fig. 12). Le corps des murs, couvert d'un enduit, procédait sûrement d'un empilement de petites pierres. Mais la comparaison s'arrête là et il faut bien sûr modérer la portée de cette relation puisque la technique de renforcement des parties les plus délicates d'un édifice (angles et cadres de baie) par des grandes pierres bien assisées est très largement répandue dans le monde occidental et à travers son histoire.

M. Bertrand et A.-L. Ledru ont signalé l'utilisation de la terre cuite, non seulement pour les rangs de bipédales des *suspensura* et les piles qui les supportent pour former des hypocaustes mais aussi pour la construction de cloisons ou des petites baignoires et, peut-être, pour la seconde petite salle décrite par M. Bertrand en 1819, pour un pavement en *opus spicatum*, qui est très répandu dans le monde romain⁶⁹. Les ruines à l'emplacement de la promenade commanditée par M. Ramond en 1808⁷⁰ contenaient en outre une grande quantité de briques et de vases à reliefs. Faut-il y voir les restes d'une briqueterie pour l'approvisionnement du chantier des thermes ou les vestiges de bâtiments construits avec ce matériau⁷¹ ? L'utilisation d'éléments en céramique pour les hypocaustes des thermes était nécessaire pour les qualités en termes d'inertie et de réfraction de ce matériau qui n'a pas été remplacé par les pierres volcaniques locales.

⁶⁸ H. BROISE, « Thermes « classiques » et thermes « curatifs », réflexions sur l'architecture et l'organisation interne des thermes utilisant l'eau des sources thermales chaudes durant l'Antiquité », dans *Le thermalisme. Approches historiques et archéologiques d'un phénomène culturel et médical* (sous la dir. John SCHEID, M. NICLOUD, D. BOISSEUIL et J. COSTE), 2015, p. 45-63.

⁶⁹ L'auteur a noté pour ce pavement l'épaisseur des briques (4 cm) et non une des longueurs de leur côté. On peut raisonnablement supposer qu'il en a mesuré la partie visible et qu'elles apparaissaient sur leur bout ou leur chant et non leur joue.

⁷⁰ M. BERTRAND (1823), p. 50.

⁷¹ La différenciation des briques et des tuiles n'est pas toujours bien établie par les anciens auteurs. Certains parlent de « briques à rebords » qui sont probablement des *tegulae*. Dans ce cas, les « briques » mentionnées par Bertrand pourraient n'être que les tuiles d'un toit effondré.

La description des sols surélevés par M. Bertrand correspond à la disposition classique des hypocaustes : le double rang de briques scellées à une couche de béton⁷², les piliers de briques de 20 cm de côté, séparés de 30 à 40 cm, induisant une distance axiale de 50 à 60 cm, qui correspond aux dimensions habituelles d'une brique de 2 pieds de côté (bipédales).

Toujours d'après les mêmes auteurs, les murs étaient soit revêtus d'au moins deux couches de mortier, dont la dernière, de finition en stuc poli et luisant (de teinte rouge, fait à l'encaustique selon M. Bertrand, pour les parois qui ceinturaient la grande piscine, vert pour la baignoire découverte en 1865 au sud de l'édifice d'après A. Ledru). Les revêtements de sol sont de natures variées : un pavement en pierres de taille pour le fond de la grande piscine selon M. Bertrand, une mosaïque (avec des tesselles correspondant au cadre et d'autres, plus petites et multicolores issues probablement de son emblema) et un pavement en marbre (*opus sectile* ?) pour le sol de la baignoire découverte dans les pièces fouillées par A. Ledru en 1865 au sud de l'établissement. M. Bertrand a supposé à raison que le dernier rang de briques de la *suspensura* des hypocaustes portait sûrement un sol en mosaïque.

Les murs est et ouest des grandes piscines sont de plus forte épaisseur que le reste de l'édifice. Ils formaient sans doute une butée destinée à résister à la poussée de voûtes en berceau, les murs nord et sud étant moins épais que les autres.

Enfin, M. Bertrand a noté la présence de trois aqueducs dont un au sud qui était très bien maçonné et dans lequel il fit de nombreuses trouvailles. Il a également indiqué la présence de nombreux conduits en plomb « serpentant à travers ces ruines de sorte à diriger les sources vers les piscines »⁷³. Cette dernière indication est quelque peu contradictoire avec l'observation du même auteur selon laquelle la grande piscine nord recélait dans son pavé une des sources d'eaux chaudes (nommée « Bain Rigny » par l'auteur), mais peut-être n'a-t-il pas bien observé le sens de descente de ces conduits.

⁷² Dans les descriptions de M. Bertrand, il est parfois difficile de savoir si ce double rang se était situé à la base des petits piliers ou au-dessus d'eux. De fait, ces rangs de grandes briques peuvent se trouver dans l'une ou l'autre de ces positions.

⁷³ M. BERTRAND (1823), p. 55.

3. 2. 3. *Traits caractéristiques des bains curatifs antiques*

Les réflexions d'Henri Broise sur l'architecture des « thermes curatifs » romains⁷⁴ constituent une grille de lecture très intéressante pour l'interprétation des vestiges des thermes du Mont-Dore. Il permet d'éviter de se fourvoyer dans une comparaison peu judicieuse avec les thermes ou les bains collectifs « classiques » qui ne sont pas approvisionnés par un flux continu d'eaux naturellement chaudes et sont tributaires de lourdes infrastructures d'acheminement et de chauffage. Au gré de la lecture de son article, il est en effet possible de reconnaître dans l'établissement thermal auvergnat la plupart des traits caractéristiques de bains curatifs que l'auteur a mis en évidence, en se fondant sur un corpus d'édifices étendu de l'Afrique romaine à la Gaule, en passant par la Campanie et la Péninsule ibérique.

Contrairement aux « thermes classiques », le principal problème à résoudre dans le cas des bains curatifs n'est bien sûr pas de faire monter en température l'eau des sources naturellement chaudes mais de la refroidir, en régulant sa température par l'utilisation de diverses techniques attestées par les sources littéraires antiques et les découvertes archéologiques. La régulation de la température des eaux chaudes pouvait ainsi être effectuée :

- par leur mélange avec des eaux plus froides,
- par les déperditions provoquées par leur acheminement dans les conduits souterrains d'une piscine à l'autre
- et/ou par leur refroidissement direct en les stockant dans des réservoirs à ciel ouvert.

Les pièces et les installations observées dans les vestiges de l'établissement thermal du Mont-Dore s'accordent relativement bien au schéma général des « thermes curatifs » proposé par H. Broise :

- une température de l'eau qui était comprise entre 42 et 44°C d'après M. Bertrand⁷⁵,
- une alimentation en eau par son flux continu jaillissant de la ou des source(s),
- qui a permis de multiplier le nombre des grandes piscines chaudes (au moins 3, peut-être 4⁷⁶),
- lesquelles sont équipées de banquettes disposées sur le pourtour du bassin pour une gradation des soins (bains de pied, bains de siège et bain intégral)⁷⁷,

⁷⁴ H. BROISE, « Thermes « classiques » et thermes « curatifs », réflexions sur l'architecture et l'organisation interne des thermes utilisant l'eau des sources thermales chaudes durant l'Antiquité », dans *Le thermalisme. Approches historiques et archéologiques d'un phénomène culturel et médical* (sous la dir. John SCHEID, M. NICOU, D. BOISSEUIL et J. COSTE), 2015, p. 45-63.

⁷⁵ M. BERTRAND (1819), p. 23 et M. BERTRAND (1823), p. 26. Les eaux étaient peut-être plus chaudes dans l'Antiquité. À titre de comparaison, parmi les sites les plus proches du Mont-Dore, la température de l'eau des bains de Royat est de 35°C et celle des thermes de Nérès, de 53° C (H. BROISE (2015), p. 46, fig. 1).

⁷⁶ La découverte d'une 4^{ème} au sud des 3 premières par A. Ledru en 1876 ou 1877 reste à confirmer.

- un réseau de conduits en plomb alimentant les piscines avec de l'eau sous pression (décrit par M. Bertrand mais visible sur le plan ?),
- les trois sources d'alimentation directe de la grande piscine nord : la première par jaillissement direct de l'eau dans le fond du bassin (« source Rigny ») et les deux autres qui la surplombent dans la galerie est et conduisent l'eau par simple gravité : un canal maçonné, longeant le côté est de la galerie est, probablement à hauteur d'homme⁷⁸ (porte d'accès depuis la galerie), et un puits de forme octogonale, au centre de l'exèdre de la même galerie (« source Ramond »),
- les deux autres grandes piscines étaient peut-être alimentées de façon indirecte par la grande mais une découverte de M. Bertrand dans la cave d'une maison voisine permet de supposer que ces piscines étaient également alimentées par leur propre source⁷⁹,
- aucun trop-plein n'a pas été signalé par les fouilleurs mais les trois branches de conduits sortant à l'ouest des piscines et convergeant vers le même canal permettent de supposer que les eaux surabondantes des trois piscines étaient rejetées en direction de la Dordogne.

Les sources découvertes durant les fouilles de 1817 à 1824, étaient situées dans le pavement des bassins (grandes piscines nord et médiane), ou étaient captées par des puits de profondeur assez faible (puits octogonal du « Bain Ramond » et puits dans le « Bain de César »). L'assez grand nombre de points de captage semble indiquer la présence d'eaux chaudes naturelles qui auraient circulé dans les anfractuosités de la coulée volcanique, à la manière du drainage souterrain des régions karstiques, et remonteraient à la surface par leur surpression en profondeur et/ou par capillarité. Au cours des prospections successives de M. Bertrand, deux autres sources ont été découvertes, une source d'eau chaude lors des travaux de restauration des Bains de César en 1821 et une source sources d'eau froide et limpide (aux vertus styptiques), baptisées respectivement « Fontaine Caroline » et « fontaine Sainte-Marguerite » par leur inventeur.

⁷⁷ Selon l'auteur, la plupart des piscines de bains curatifs sont équipées au minimum de trois gradins. Les piscines du Mont-Dore n'en sont munies que de deux mais ils permettent néanmoins d'assurer les trois cures, le bain de pied pour le gradin supérieur, le bain de siège pour le gradin inférieur et le bain intégral au centre du bassin.

⁷⁸ Ce canal maçonné correspond bien à ceux qu'H. Broise a présentés et qui étaient destinés à la distribution de l'eau en périphérie des thermes. Comme eux, ce canal était aisément accessible par une porte ouvrant sur la galerie est, permettant ainsi d'y entrer pour en assurer le curage. Ce canal distribuait sûrement de l'eau chaude et chargée en silice (les eaux du Mont-Dore compteraient parmi les eaux les plus siliceuses de France), propice à l'accumulation des concrétions sur les parois du canal.

⁷⁹ À proximité des escaliers nord de la piscine médiane, un puits a été découvert dans une cave d'une maison non encore démolie en 1819 (M. BERTRAND (1819), p. 25). M. Bertrand l'a identifié, à tort ou à raison, à la source d'où la fontaine de la Magdeleine, sur l'ancienne place du « Panthéon », tirait son eau.

L'hypothèse d'eaux sous pression jaillissant directement du fond des bassins doit être modérée par le fait qu'il n'existe pas d'exemple autre que celui de Gréou les bains⁸⁰. L'étude géologique de Pierre Boivin pourra sûrement fournir des éclairages sur ce point. Il n'est pas surprenant que des eaux aient jailli du fond des piscines dès lors que ces dernières formaient des points de convergence artificiels d'eaux chaudes ayant pu être captées plus loin et conduites dans leur direction. Il est fort possible que M. Bertrand, voyant des eaux jaillir du bassin, ait cru que la source se trouvait bel et bien au même endroit qu'elle.

Le surplomb d'environ 2 mètres du niveau principal de circulation de l'édifice⁸¹ par rapport au fond des grandes piscines et leur accès par des cages d'escalier sur les côtés nord et sud constituent une singularité notable de l'établissement thermal du Mont-Dore. Pour l'heure, nous n'avons pas reconnu d'exemples équivalents dans le Monde Romain. Cette particularité semble simplement résulter d'une adaptation au terrain très abrupt. M. Bertrand a tenté d'expliquer, nous l'avons vu dans le paragraphe sur la topographie de l'établissement, comment ce dernier avait été installé au pied d'une coulée très abrupte, nécessitant de lourds travaux de terrassement pour définir des aires de circulation de plain-pied. La découverte en 1823 d'une piscine construite en madriers de sapin équarris posés directement sur le terrain solide⁸², sous les fondations de la façade de thermes antiques, constitue une autre preuve, certes moins directe, du terrassement qui aurait été réalisé pour l'installation des thermes romains. Ces derniers auraient ainsi été installés sur une construction beaucoup plus basse, à même le sol volcanique et les travaux de terrassement auraient ainsi consisté à couvrir de remblais l'ensemble de la structure antérieure.

La présence de salles équipées de sols surélevés au sud et au nord de la galerie ouest constitue un trait commun avec les thermes de Badenweiler dont les quatre grandes piscines sont ceintes à l'ouest, à l'est et au sud de pièces équipées d'hypocaustes (deux *apodyteria*, deux *tepidaria* et un *caldarium*)⁸³. La présence de salles équipées d'hypocauste et de leurs espaces de service (groupe de pièces le long de la limite ouest des petits bains au sud-ouest de l'établissement) est sans doute révélatrice du besoin de créer des salles plus chaudes équipées de petites baignoires, à la manière des *caldaria* classiques. Il ne faut toutefois pas négliger le fait que le village du Mont-Dore, situé en zone montagneuse à une altitude comprise entre + 897 et + 1883 m NGF) devait connaître dès l'Antiquité des hivers rigoureux, ce qui a sûrement motivé le chauffage des espaces d'entrée et de circulation ainsi que des vestiaires.

⁸⁰ Étude menée par J.-M. Gassend.

⁸¹ Concernant la terrasse sommitale de l'établissement thermal, le niveau principal de circulation est celui du sol des galeries est et ouest et des petites galeries flanquant à l'est et à l'ouest les piscines médiane et sud.

⁸² M. BERTRAND (1843), p. 494.

⁸³ H. BROISE (2015), p. 58, fig. 11 (d'après Krencker).

Il est probable que la grande piscine nord, installée dans une pièce quadrangulaire et recevant au moins l'eau de trois sources chaudes, pouvait être la salle la plus chaude. La température de l'eau décroissait peut-être de façon graduelle dans les deux autres grands bassins au sud de la première.

3. 2. 4. Hypothèses sur le fonctionnement des thermes, les parcours internes et les indices de différenciation sexuelle dans l'établissement antique

La circulation des curistes d'une piscine à l'autre semblait être inversée par rapport à l'abaissement graduel de la température de l'eau (Fig. 18).

Les deux entrées de la grande piscine sud, symétriquement opposées l'une de l'autre par rapport à l'axe longitudinal nord-sud de la salle, correspondaient sans doute aux entrées séparées des hommes et des femmes. Selon ce schéma, la piscine sud, ornée de niches à plan semi-circulaire et de pilastres (non visibles sur le plan mais signalés par M. Bertrand et A. Ledru), aurait donc été la première à être visitée par les curistes venant de l'est, une fois ces derniers s'étant dévêtus dans leur *apodyterium* ; la salle carrée au sud de la grande piscine sud, pourrait avoir joué le rôle de vestiaire pour les usagers venant de l'ouest, à moins qu'il s'agisse d'une étuve (à discuter).

De la grande piscine sud, plus ouvragée que les deux autres, les curistes avaient le choix soit de se baigner dans le bassin central, soit de se rendre dans la piscine médiane, les uns, du côté est, directement par la petite galerie surplombant le bassin, et les autres, du côté ouest, en passant par la grande galerie ouest (pas de communication directe entre les petites tribunes ouest situées au-dessus de la piscine médiane et de la piscine sud).

L'accès au bassin dans chaque grande salle se faisait en descendant par l'une des deux cages d'escalier dessinées sur le plan et décrites, une seule fois pour la piscine nord, par M. Bertrand. Le palier bas était divisé en deux espaces séparés par une cloison de sorte que les usagers venant de l'ouest ne pouvaient pas apercevoir ceux qui venaient de l'est. Le même palier, situé à 30 cm au-dessus du pavement du bassin, pouvait ainsi jouer le rôle d'un pédiluve qui avait probablement, dans ce cas, une fonction plus hygiénique que curative.

La circulation dans l'ensemble des thermes semble ainsi avoir été un mélange de parcours en ligne⁸⁴ du côté est et d'un parcours à choix multiples, du côté ouest, grâce notamment à la longue galerie ouest. Cette grande galerie, pourvue de niches et ouvrant sur de nombreuses pièces, était sûrement un espace de desserte destiné aux usagers des thermes. En revanche, la grande galerie qui longeait les piscines à l'est est plutôt identifiable à un espace réservé au personnel de service car elle ne présentait aucune porte ouvrant sur ces dernières et parce qu'elle est occupée par le puits octogone et longe le canal d'adduction d'eau chaude.

Si les deux entrées à l'est et à l'ouest de la piscine sud, décorée de niches et de pilastres, sont bel et bien la marque d'une différenciation par sexe, on peut supposer que les usagers entrant

⁸⁴ La disposition des grandes piscines en enfilades aurait contraint tous les usagers des thermes à passer de l'une à l'autre pour entrer et sortir s'il n'y avait pas la grande galerie de desserte à l'ouest.

du côté est étaient défavorisés par rapport à ceux du côté ouest, qui avaient accès au cœur de l'édifice. Cette hypothèse est néanmoins difficile à valider dès lors que la partie sud de l'édifice n'a pas été intégralement fouillée. Il faudra de plus opérer une analyse plus approfondie du plan pour y déceler ou non une séparation des parcours.

L'accès aux pièces équipées de petites baignoires et aux salles munies d'hypocauste est plus difficile à établir. D'après la configuration des vestiges, il semble que seuls les usagers du côté ouest, probablement des hommes, pouvaient s'y rendre depuis le vestiaire et la grande galerie ouest.

Enfin, les grandes espaces oblongs longeant les côtés nord et ouest de l'édifice (au sud, leur restitution est assez convaincante mais ne peut pas être prouvée) étaient peut-être les vestiges de la galerie d'un portique ouvrant sur des cours intérieures dont une était sans doute située au centre de la composition, à l'ouest de la grande galerie ouest et alignée à peu près sur l'axe du temple en contrebas. D'après le plan de M. Durand-Lefebvre, le vaste espace au nord-est de l'édifice était également une cour. Ces espaces à ciel ouvert étaient peut-être destinés aux exercices physiques.

Mais au fil de la progression de l'analyse de cet édifice et de ses parties, les considérations le concernant procèdent plus de l'imagination et de la reconstitution que de l'observation rigoureuse de ses vestiges. Il est donc préférable de s'arrêter là. Les vestiges erratiques, tels les intrigantes colonnes fontaines ou le mobilier de fouille conservé au Musée de Clermont-Ferrand, permettront, je l'espère, d'améliorer et d'approfondir ce qui vient d'être proposé.

Henri Broise propose pour ces colonnes fontaines d'y déceler un usage analogue à celui des bornes fontaines servant de déversoirs dans les piscines des thermes d'Hammat Gader⁸⁵.

⁸⁵ H. BROISE, « À propos des thermes de Hammat Gader », *Syria* t. 80 (2003), p. 217-235.

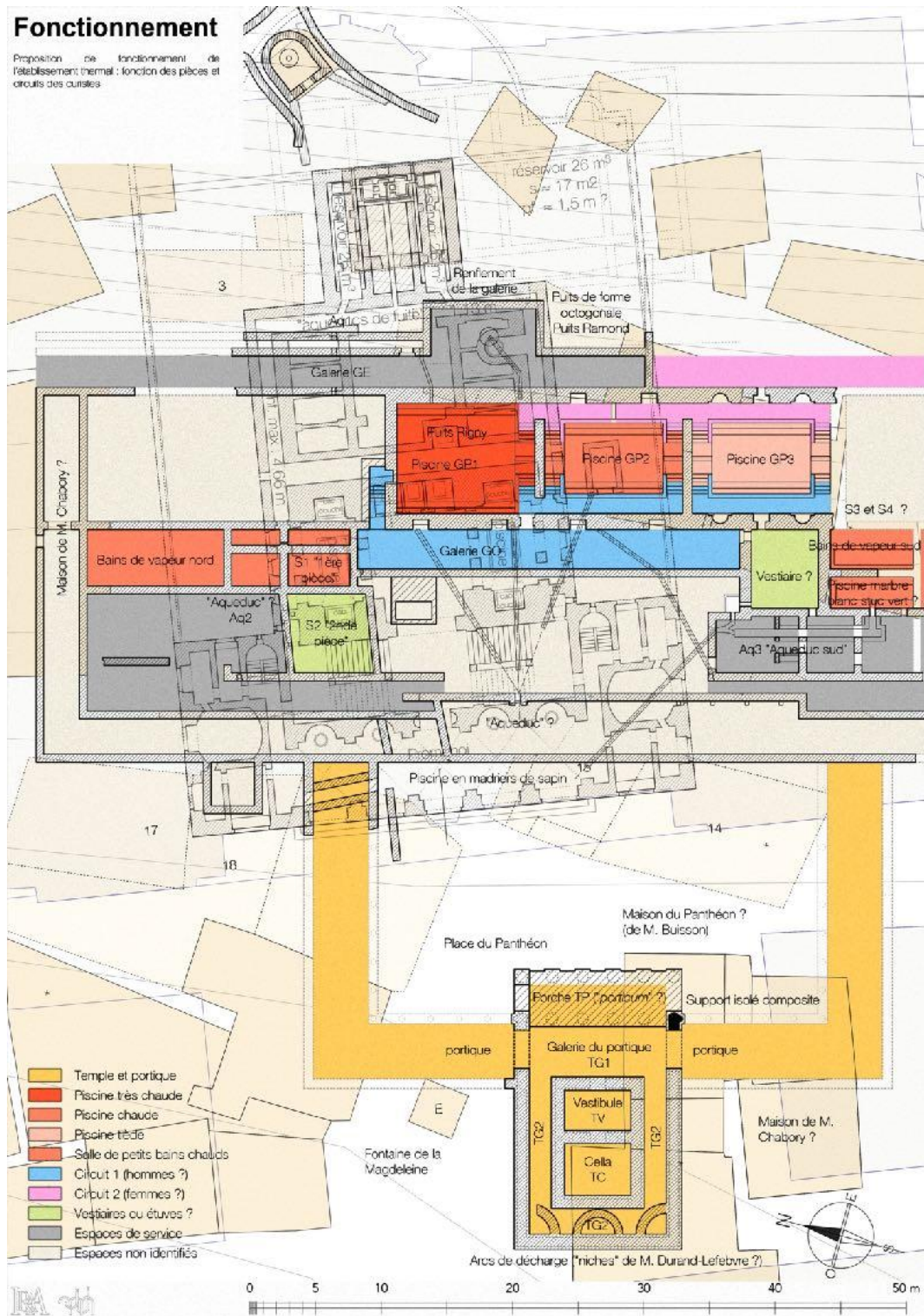


Fig. 18. Hypothèses sur le fonctionnement de l'établissement thermal, 1/500.

Sur le plan de Ledru, la petite galerie surplombant le côté est de la piscine médiane (GP2) était, semble-t-il, séparée en deux branches par une cloison. La branche nord n'appartenait peut-être pas au second circuit mais au premier. Les usagers du second circuit n'auraient donc bénéficié d'aucun accès direct avec la grande piscine nord. Pour ce faire, il fallait qu'ils traversent le bassin de la piscine médiane.

3. 3. Premières réflexions sur le temple et son portique fondées sur la documentation écrite et graphique

3. 3. 1. *Quid du support isolé composite examiné dans le mur sud de la cave d'une maison et dans une venelle voisine avant 1824 ?*

En nous fondant sur les témoignages des anciens auteurs, nous avons vu que le support isolé composite⁸⁶, remarquable par son fût de grand diamètre orné de panneaux sculptés de figures en bas-relief en partie basse et de feuilles imbriquées en partie haute, avait été très certainement découvert dans sa position originale. Si la façade du Bain de César n'a peut-être aucune origine antique⁸⁷, ce support constituerait donc le premier élément en place des vestiges antiques à avoir été observé et relevé par les savants du XVII^e au XVIII^e s.

En admettant que la présence d'un telle composante dans l'architecture d'un temple constitue une rareté archéologique, voire un *unicum*, l'hypothèse de sa conservation en place sur la face sud du temple, s'avèrerait difficilement admissible sans la mettre à l'épreuve d'un corpus d'ouvrages connus de la même période. Il existe un parallèle très proche dans le Sanctuaire du Cigognier à Avenches⁸⁸. Ce dernier comporte le même type de support composite qui est disposé de la même manière, au croisement du porche du temple et du portique.

D'autres exemples du même type pourront sans doute être trouvés. Ce croisement du temple et du portique de la cour ressemble en effet aux cas observés dans le temple du sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul⁸⁹ et, peut-être, dans le grand temple de Luni⁹⁰.

⁸⁶ Le support, nommé ici par simplification « composite », est un support isolé réunissant au sein d'une seule et même composante, une colonne de grand diamètre, un pilastre et une colonne de petit diamètre. Cette composante est elle-même constituée, sur le plan vertical, de plusieurs assises de blocs.

⁸⁷ Le bain et sa façade ont subi plusieurs réfections : avant 1734, le fronton a été rehaussé. La pente de l'ancien fronton était plus conforme à celui des versants d'un édifice antique (1:4 à 1:5 ou 20 à 25 %). En 1821, de nouvelles réparations y sont effectuées. La porte originale, figurant sur les dessins de Fr. Pasumot, semble avoir été élargie jusqu'aux pilastres dans le courant du XIX^e s. La restitution de l'état original du monument d'après les anciens dessins permettra d'établir si la façade de ce bain peut être identifiée ou non à une construction antique.

⁸⁸ Ph. BRIDEL, *Le sanctuaire du Cigognier*, Avenicum III, Cahiers d'archéologie romande, 1982.

⁸⁹ E. FORNIER, « Rapport sur les fouilles du Haut-Bécherel en Corseul », dans *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes du Nord*, VIII, 1870, p. 2-18.

⁹⁰ Chiara Bozzi, thèse en cours en cotutelle à l'IRAA et à l'Université de Milan.

3. 3. 2. Présentation du temple et de son portique après la fouille de 1824

Mis au jour en 1824, les vestiges en place et certains des blocs erratiques du temple ont été décrits pour la première fois par M. Bertrand en 1843. L. Batissier, trois ans plus tôt, s'est limité à en fournir les dimensions générales qu'il a extraites du plan que M. Bertrand lui avait transmis. À titre de rappel, voici, sous forme de liste, les découvertes que M. Bertrand a attribué à la fouille du temple :

- le soubassement du portique « d'une sculpture heurtée »⁹¹ (ndl : vérifier s'il existe des podiums à bossage « rustique », finition plus coutumière à la fin de la Renaissance et à l'époque moderne),
- un escalier de cinq marches,
- plusieurs tronçons de colonne,
- les murs de la cella (ht. : 1 m),
- les pierres de son entablement,
- la pierre angulaire du fronton,
- un autel votif portant l'inscription *Julia Severa Silvano votum solvit libens merito*,
- un aigle « aux ailes à demi-déployées »,
- et « la tête bien conservée et riche d'expression, d'une statue équestre, entourée de plusieurs de ses fragments et de l'une des jambes du cheval ».

Les découvertes de l'inscription, de l'aigle et du cavalier furent de tels événements qu'elles occultèrent probablement toute velléité de l'auteur d'approfondir la description des vestiges du temple proprement dit. Tout ce qu'on peut connaître du monument, c'est le soubassement « d'une sculpture heurtée » du portique (le portique autour de la cour ou le portique de la façade du temple ?), un escalier de cinq marches et des murs de la cella conservés sur 1 m de hauteur. Les restes non en place sont des blocs erratiques appartenant aux colonnes, à l'entablement et à l'un des angles du fronton.

Pour décrire plus en détail l'édifice dans son ensemble, les termes très vagues employés par L. Batissier⁹² pour présenter les dimensions du monument et le plan de L.-Ch. Ledru constituent les deux seuls autres témoignages de première main. La description de M. Durand-Lefebvre en 1926 n'est pas toujours très convaincante. Elle a identifié par exemple les arcs horizontaux dans la partie ouest du temple à des niches.

⁹¹ M. BERTRAND (1843), p. 495-496.

⁹² Dans la partie du présent document consacrée à l'ouvrage de L. Batissier, nous avons tenté de mieux comprendre les différents secteurs du temple dont l'auteur a précisé les mesures.

Les vestiges du temple se limitaient ainsi :

- à l'est à un large massif de fondation pour son porche d'entrée, sur lequel devait encore se trouver la colonne composite susmentionnée et peut-être encore quelques blocs de stylobate des autres colonnes
- et à l'ouest à son podium, renforcé côté occidental par des arcs de décharge horizontaux et aux fondations de l'ensemble formé par la cella et son vestibule.

Le plan des substructions du temple laisse apparaître une forme assez classique de temple romain, de type périptère, avec une cella et son vestibule placés au centre de la péristasis. Le classicisme du plan était néanmoins altéré par la pénétration du temple par les portiques ceinturant la cour à l'est. Les vestiges de l'escalier de cinq marches signalés par M. Bertrand sont reconnaissables sur le plan à l'angle sud-est du temple. La colonne de grand diamètre et celle de petit diamètre associées dans le support isolé composite étaient posées sur la même plinthe de sorte que le sol du portique surplombait, comme celui du temple, le sol de la cour. Les colonnes du portique posées sur leur plinthe étaient donc sûrement installées sur un petit podium de 1,2 à 1,5 m de haut ($5 \times \text{ht. marches} = 5 \times 0,25$ ou $0,3$ m).

La présence des portes représentées dans les fondations⁹³ du vestibule et de la cella est assez curieuse. Ces portes résultent-elles d'une restitution pour laquelle l'auteur du dessin aurait été peu attentif à la cohérence de la section horizontale qu'il a choisie pour sa coupe⁹⁴ ? La petite ouverture ménagée dans l'arc de décharge situé à l'angle nord-ouest nous autoriserait à supposer que ce temple était pourvu d'un sous-sol, ce qui expliquerait la présence des portes évoquées plus haut. Or, les cinq marches de l'escalier ne permettent guère d'élever la hauteur de ce prétendu sous-sol à plus de 1,5 m, sans compter l'épaisseur du plafond qui diminue d'autant plus l'espace compris entre le sol et lui. Ce sous-sol n'aurait donc pas été aisément accessible. De plus, l'existence d'un sous-sol praticable aurait rendu inutiles les trois arcs de décharge qui n'ont d'autres rôles que de retenir les poussées des terres ou du blocage interne au podium. Il est donc plus raisonnable de supposer que les portes représentées sur les faces principales du vestibule et de la cella résultent d'un automatisme de restitution⁹⁵ et qu'une confusion a été faite par son auteur entre la zone de circulation censée être au-dessus du podium et les espaces internes des fondations de ce dernier.

⁹³ Sur la coupe, les murs du vestibule et de la cella, dont l'arase est plus basse que la plinthe de la colonne en place, ne peuvent pas être identifiés à autre chose qu'à des fondations.

⁹⁴ La représentation des baies situées au-dessus de la section horizontale qui définit le plan est assez coutumière dans la pratique des architectes, dans un souci de montrer toutes les particularités du même niveau au sein d'une seule et même planche (niches, baies surélevées, etc.) (trouver des exemples).

⁹⁵ La façade du temple étant sûrement tournée vers la cour, à l'est, le positionnement en plan des portes sur les faces orientales du vestibule et de la cella, est correct. Leur position en hauteur est en revanche peu admissible.

S'il s'agit bien de la même architecture que le temple du Sanctuaire du Cigogner à Avenches, il est possible de mieux comprendre les vestiges de la partie orientale du temple du Mont-Dore. Les cellas respectives des deux édifices examinés ici sont en revanche trop dissemblables pour opérer la même comparaison. La cella du temple d'Avenches, beaucoup plus large, n'est pas ceinturé par une galerie.

Le massif de fondation hachuré sur le plan du temple du Mont-Dore pourrait être identifié, en comparaison avec les cas les plus classiques de temples, au massif de fondation de l'escalier de façade. Or, à en croire le plan de Ch.-L. Ledru, qui mêle état actuel des vestiges à leur restitution, ce massif aurait porté, à son extrémité orientale, six colonnes dont l'emplacement est marqué sur le plan de Ledru par le tracé en crémaillère des blocs du stylobate.

Cette disposition s'oppose à l'hypothèse d'un massif de fondation pour l'escalier de façade. Le tracé en redents du stylobate pourrait être la marque de l'arrachement d'un escalier adossé à lui plus à l'est⁹⁶. Mais tout cela ne permet toujours pas d'expliquer la présence d'un massif aussi imposant, qui s'avère disproportionné pour porter une simple colonnade.

Les vestiges conservés du temple du Cigogner et la restitution proposée par Ph. Bridel et son équipe permettent de supposer que ce massif servait de support non à une seule mais à deux colonnades orientées nord-sud et disposées l'une devant l'autre. Le support isolé composite, traité plus haut, faisait ainsi partie de la seconde colonnade qui était ainsi alignée sur l'axe longitudinal de celles des portiques qui flanquaient le temple au nord et au sud.

Concernant les vestiges à l'ouest des portiques, si la cella et son vestibule ne présentent pas de problèmes majeurs d'identification ou de compréhension de leur forme générale, il n'en est pas de même pour la galerie et la colonnade qui sont censées les ceinturer. Le croisement du temple et du portique pose ici un problème de jonction entre la colonnade qui est attendue dans un édifice péripète et le mur de fond des portiques qui flanquent le temple. La colonnade aurait de plus été assez étrangement interrompue par les arcs faisant transition entre la galerie des portiques et l'espace interne du porche du temple. Il est plus probable, comme l'a proposé Dominique Tardy, qui a fondé son hypothèse sur le corpus de temples romains du nord⁹⁷, que la galerie du temple était clôturée au nord, au sud et à l'ouest par un

⁹⁶ C'est notamment le cas des vestiges de la façade des Piliers de Tutelles pour laquelle seules les colonnes étaient fondées sur un massif de blocs en grand appareil et les entrecolonnements étaient au mieux réalisés en petit appareil ou au pire hourdis d'un blocage en béton. Il faut néanmoins préciser que les temples romains ne présentent pas toujours des escaliers droits en façade (noter les exemples remarquables). Même s'il est bien plus ancien que le temple étudié ici, notons le cas du temple d'Apollo in Circo dont les escaliers sont placés sur les côtés latéraux du porche, cette disposition est sûrement due aux problèmes posés par la pente du terrain.

⁹⁷ Notons pour mémoire les exemples suivants : le temple d'Harlow, au Royaume-Uni, le temple de Jupiter d'Altbachtal près de Trèves ou le temple de Nattenheim (K. W. MUCKELROY, « Enclosed ambulatories in Romano-Celtic Temples in Britain », dans *Britannia*, vol. 7, 1976, p. 173-191 ; G. R. H. WRIGHT, The correlation of Romano-Celtic temples, dans *Man*, vol. 65, 1965, p. 67-70) (à corriger

mur probablement percé de fenêtres et orné de pilastres reprenant le rythme des colonnes auxquelles ils se substituaient.

En résumé, le temple du Mont-Dore aurait présenté un plan pseudo-périptère de forme et de proportion analogues à celles des temples romains classiques. Le temple croisait ainsi la galerie des portiques qui le flanquaient au nord et au sud puis qui tournaient à angle droit en direction de l'établissement thermal de sorte à ceinturer l'espace à ciel ouvert de la cour centrale. La façade hexastyle, orientée vers l'est, était constituée d'un porche à deux colonnades parallèles derrière lesquelles se poursuivait la galerie des portiques de la cour. La colonnade de façade, située le plus à l'est, débordait sur la cour et se trouvait ainsi en saillie par rapport aux colonnades des portiques tandis que la colonnade ouest était alignée sur le même axe nord-sud que ces dernières. Un escalier, au sud-est du temple, assurait la montée du sol de la cour au niveau de circulation du temple, dans l'espace nord-sud limité par les deux colonnades. Cet escalier faisait peut-être le tour du massif portant le porche de colonnes⁹⁸. Les colonnes des portiques étaient posées sur un podium d'une hauteur de 1,2 à 1,5 m. Les ouvertures entre les galeries des portiques et la galerie qui traversait le temple, à l'ouest du porche, étaient toutes deux couvertes par un arc qui assurait la continuité des supports entre le porche et la partie occidentale du temple. La cella, de forme presque carrée, était accessible depuis la galerie par l'intermédiaire d'un vestibule. Les portes du vestibule et de la cella étaient sûrement placées dans les murs est des deux pièces, en face du porche à double colonnade. L'ensemble bâti formé par le vestibule et la cella était ceinturé au nord, au sud et à l'ouest par une galerie. Cette galerie était probablement clôturée par des murs percés de fenêtres et scandés de pilastres⁹⁹. Ceux-ci étaient sûrement disposés selon le même entraxe que les colonnes de façade. Les murs décorés de pilastres étaient soutenus par un haut et épais podium qui s'enfonçait dans la déclivité du terrain. Trois arcs de décharge occupaient le côté

et à compléter) ; Malgré la forme circulaire de leur plan, plusieurs temples ronds peuvent aussi avoir été conçus sur le même schéma, avec une cella ceinturée par une galerie périphérique fermée ; voir aussi l'article de P. Vipard sur les portiques fenêtrés dans les péristyles de maisons du Haut Empire : portique fenêtré dont les colonnes sont ornées de feuilles imbriquées, à Vieux dans le Calvados, grand temple du Vieil Évreux et portique du temple de *Sol invictus* à Rome, dessin de Palladio (P. VIPARD, « Les portiques fenêtrés dans les domus du haut Empire romain », dans *Bulletin archéologique du CTHS : Antiquité, archéologie classique* 30 (2003), p. 99-134.).

⁹⁸ Les escaliers de temples romains sont le plus souvent des escaliers droits flanqués par des murs d'échiffre. Mais il existe un assez grand nombre de spécimens faisant exception à cette règle qu'il sera intéressant d'examiner en détail. Ceux-ci semblent pour la plupart avoir été implantés sur des terrains en pente qui rendaient difficile l'installation d'escaliers droits.

⁹⁹ Un corpus comparatif devra être constitué pour valider cette hypothèse. Pour l'heure, les synthèses sur les temples romano-celtiques ne présentent pas suffisamment d'informations pour opérer des comparaisons aussi précises (I. FAUDUET, *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule, les fanums*, 1993 ; I. FAUDUET, *Les temples de tradition celtique en Gaule Romaine*, 2010).

Texte pour rapport du SRA – JJM, IRAA Aix-en-Provence – juin/juillet 2020.

ouest du blocage interne du podium pour retenir les poussées exercées par les murs ouest de l'élévation.

3. 3. 3. Problèmes posés par les différentes mesures des auteurs

Nous disposons à ce jour de trois séries de dimensions de l'ensemble et des parties du temple qui ne sont pas très cohérentes les unes avec les autres :

- la première a été éditée par Louis Batissier
- et les deux autres proviennent de la publication de M. Durand-Lefebvre.

Après avoir d'abord retranscrit les dimensions publiées par Louis Batissier, M. Durand Lefebvre a proposé une deuxième série de dimensions qu'elle a mesurées, semble-t-il, directement sur le plan de Ledru, celui-ci ne comportant aucune cotation¹⁰⁰,s et une troisième, indiquée dans un tableau comparatif en note de bas de page, qu'elle a également attribuée à Ledru mais qui est curieusement différente de la précédente¹⁰¹. Cette dernière série résulterait donc peut-être de véritables mesures de terrain de l'architecte.

La deuxième série doit être considérée avec circonspection. Nous avons expliqué plus haut (cf. *supra* partie 2, analyse des plans des vestiges) qu'une erreur de mesure d'1 mm sur un plan à l'échelle 1/500 équivalait à une erreur de 50 cm sur l'objet réel. Comme M. Durand-Lefebvre l'a expliqué, les dimensions de la troisième série sont exprimées au décimètre près tandis que celles de L. Batissier sont données au centimètre près. Son jugement selon lequel les dimensions fournies par Ledru auraient été plus exactes que celles de L. Batissier est assez curieux. Dès lors que M. Bertrand a fourni à L. Batissier un plan avec des dimensions précises au centimètres près, on peut raisonnablement supposer que ces dimensions ont plus de chance d'avoir été mesurées sur les vestiges que sur le plan. Il est impropre de croire comme elle qu'une précision au centimètre près sur des ruines est illusoire. Ce qui est plus sûr, c'est qu'il est illusoire de prendre des mesures précises sur un plan à l'échelle 1/500. Si le plan qu'elle avait sous les yeux était réduit à l'échelle de 2 mm par mètre, comme ceux dont nous disposons actuellement, même un instrument aussi précis qu'un vernier ne permettrait pas d'y mesurer des centimètres réels : 1 cm réduit à cette échelle équivaldrait à 0,002 cm sur le papier, sachant que l'épaisseur d'un trait de crayon est au mieux de l'ordre de 0,05 cm (cf. réflexion réalisée par Nathalie André sur les correspondances entre l'épaisseur du trait dans les dessins d'architecture et les mesures de terrain¹⁰²).

Il semble donc plus sensé de considérer la série des dimensions les plus précises, celles indiquées par L. Batissier, comme la plus proche de la réalité du terrain. Cela ne signifie pas qu'elles sont utilisables telles quelles pour redessiner le temple. Comme l'a expliqué l'auteur, les grandes dimensions du plan sont les dimensions « les plus grandes » de la ruine et elles peuvent donc inclure des reliefs tels le sur-épaississement des fondations, la saillie du

¹⁰⁰ M. DURAND-LEFEBVRE (1926), p. 27.

¹⁰¹ M. DURAND-LEFEBVRE (1926), p. 42.

¹⁰² N. ANDRÉ, *L'épaisseur du trait*, <https://raan.hypotheses.org/1788>.

stylobate de la colonnade ou les départs de murs qui ne rendent pas compte des dimensions exactes de l'emprise du temple. En effet, les séries des trois auteurs sont différentes parce qu'elles ne s'appliquent peut-être pas exactement à la même chose. La largeur du « *porticum* » de 2,23 m de L. Batissier est très faible en comparaison avec celle de 3 m fournie par Ledru. Cette différence est peut-être simplement due au fait que la première est une mesure dans œuvre (espace utile) et l'autre une mesure hors-œuvre (murs compris) du même « portique ».

La représentation graphique de chaque série de dimensions a conduit à des solutions assez différentes les unes des autres. Chaque représentation a été réalisée de la manière suivante :

- tracé du rectangle défini par les grandes dimensions du monument,
- tracé du rectangle défini par les grandes dimensions de l'ensemble formé par la cella et son vestibule,
- alignement de cet ensemble sur l'axe est-ouest du temple,
- déplacement du même ensemble le long de l'axe est-ouest de telle sorte que la largeur de la galerie ouest soit égale à la largeur des galeries nord et sud
- insertion du vestibule, dont la « largeur » est connue, dans l'ensemble précédent,
- placement à l'est du vestibule du passage de la même largeur que celle des portiques qui flanquent le temple au nord et au sud,
- et distribution des 6 colonnes le long de la façade orientale

Cette dernière opération a consisté à retrancher le diamètre du tore inférieur (ou le côté de la plinthe qui lui est approximativement égal, à quelques centimètres près) à la largeur totale du temple puis à diviser le résultat en cinq parties égales pour obtenir une estimation de la distance axiale des colonnes :

$$\text{Entraxe des colonnes} = (\text{Largeur totale} - 2 \times 1/2 \text{ diamètre du tore inf.}) / 5$$

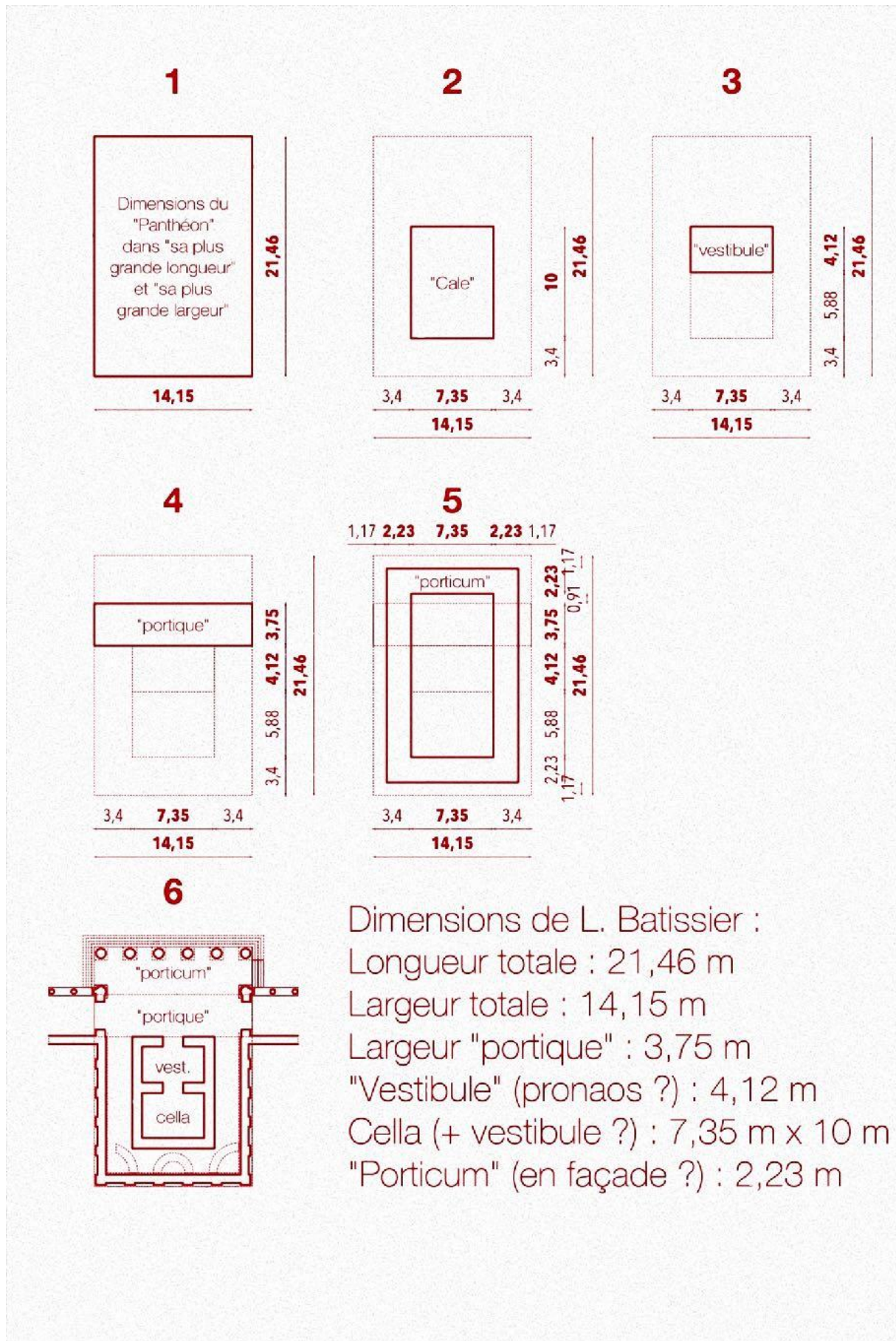


Fig. 19. Tracé du plan du temple d'après les dimensions de L. Batissier (M. Bertrand), 1/500.

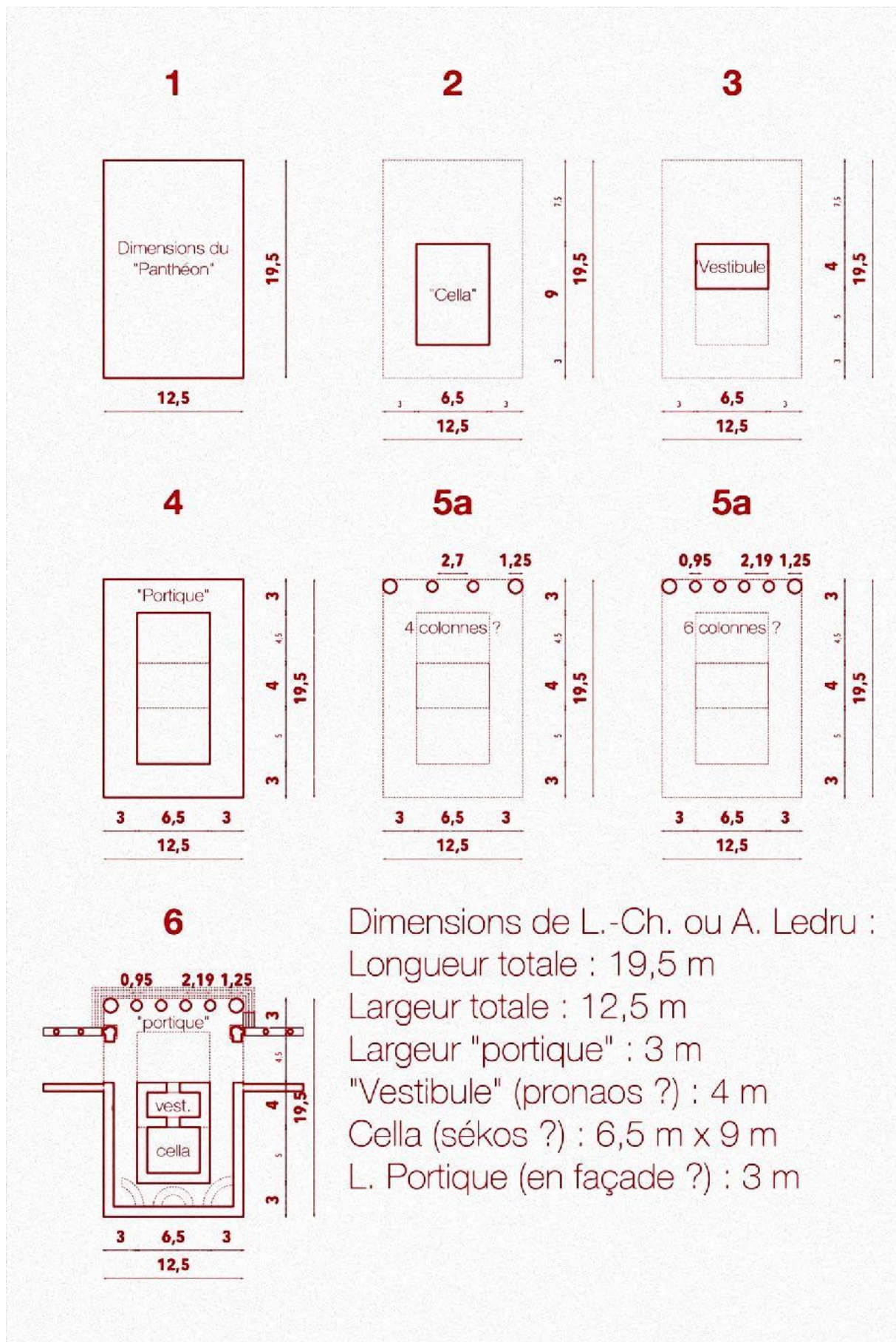


Fig. 20. Tracé du plan du temple d'après les dimensions de Ledru (d'après M. D.-L.), 1/500.

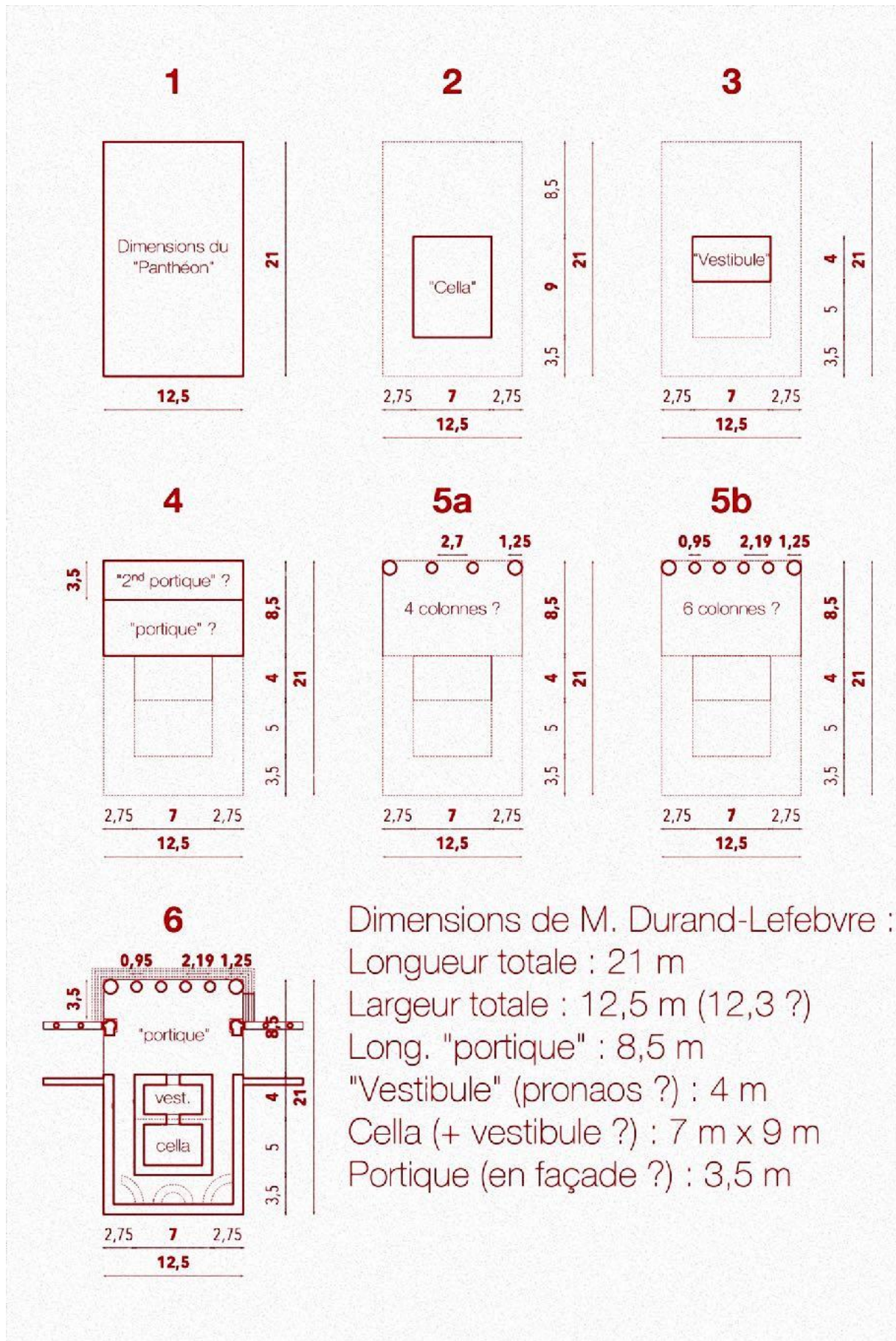


Fig. 21. Tracé du plan du temple d'après les dimensions de M. Durand-Lefebvre, 1/500.

Pour la série des mesures de M. Durand-Lefebvre, le raisonnement que l'auteur a proposé dans son chapitre sur la reconstitution¹⁰³ a été suivi à la lettre en reprenant son hypothèse sur des colonnes « plus épaisses » aux angles. De fait, son raisonnement n'est pas tout à fait faux, les colonnes aux angles n'ont pas forcément un plus fort diamètre que les autres (la différence de 20 cm ne paraît pas admissible) mais il faut néanmoins intégrer la saillie de la base attique et de la plinthe au calcul, ce qui revient à peu près au même.

Le temple « Batissier » est râblai (Fig. 13) tandis que le temple « Ledru » trop court (Fig. 14) et le temple « Durand-Lefebvre » est étroit (Fig. 15). Aucune ne se superpose de façon parfaite au premier plan dont nous disposons.

3. 3. 4. Proposition d'un plan cohérent avec celui de L.-Ch. Ledru

Dès lors qu'il ne semble guère possible de dessiner correctement le plan du temple sur la base de chacune de ces séries, j'ai proposé ici une méthode alternative qui a consisté à utiliser l'ensemble de ces dimensions en vérifiant, pour chacune d'elles, si elle s'appliquait à une longueur hors œuvre ou dans œuvre sur le plan.

Les grandes dimensions du temple reprennent celles de M. Durand-Lefebvre (21 m x 12,5 m ; proportion \approx nombre d'or). Celles de L. Batissier, même si elles sont plus précises, concernent probablement des mesures faites au niveau des fondations. Les dimensions hors œuvre du corps de bâtiment réunissant la cella et son vestibule sont de 10 m (= valeur indiquée par L. Batissier) par 6,5 m (\approx valeur indiquée par Ledru). Les promenoirs qui ceignent ce corps de bâtiment ont, par déduction, une largeur de 3 m, murs extérieurs compris, réduite à 2,2 m utiles sans les murs (\approx valeur indiquée par L. Batissier). Le vestibule peut alors être inséré dans le corps central, à l'est de la cella, avec une profondeur, mur extérieur compris, de 4,1 m (\approx valeur indiquée par L. Batissier). Cela conduit à créer une cella de forme presque carrée (\approx 6 m x 6 m). La galerie du portique qui pénètre dans le temple a une largeur de 3,7 m (\approx valeurs indiquées par L. Batissier et M. Durand-Lefebvre). La profondeur totale du porche et de la galerie est à peu près égale à 8,3 m (\approx valeur indiquée par M. Durand-Lefebvre).

J'ai tenté d'exprimer les mesures en pieds de telle sorte que l'entraxe des colonnes du porches = 2,32 m = 8 pieds (1 pied \approx 0,29 m). Cet entraxe s'applique assez bien à la distribution des pilastres placés sur les murs nord et sud du temple, à l'arrière du mur du fond du portique.

Enfin, il est également possible d'évaluer l'entraxe des colonnes des portiques. Dans l'étude métrologique du sanctuaire du Cigogner, l'entraxe des colonnes du portique (12 pieds) est égal à celui des colonnes du porche du temple.

¹⁰³ M. DURAND-LEFEBVRE (1926), p. 41-43.

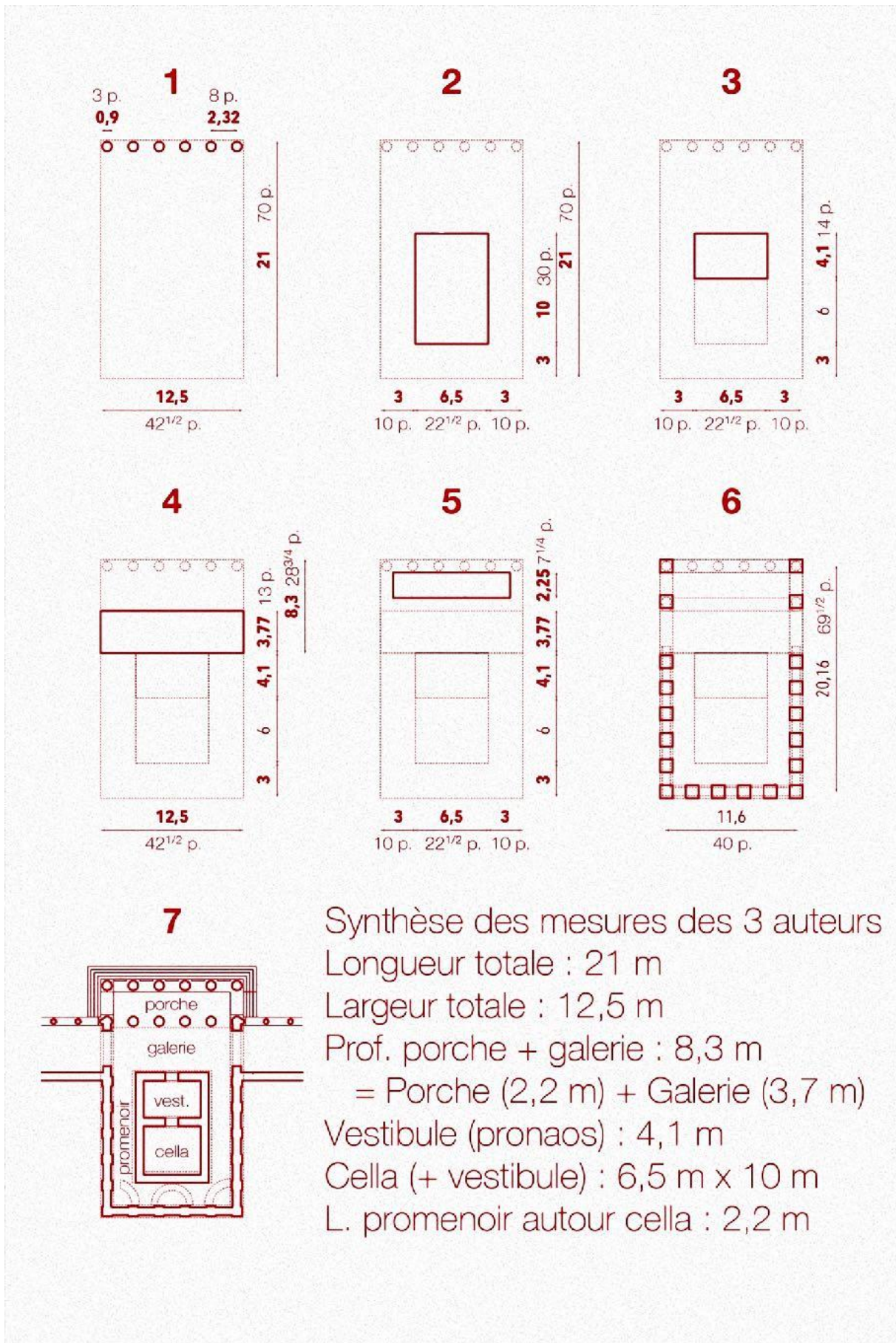
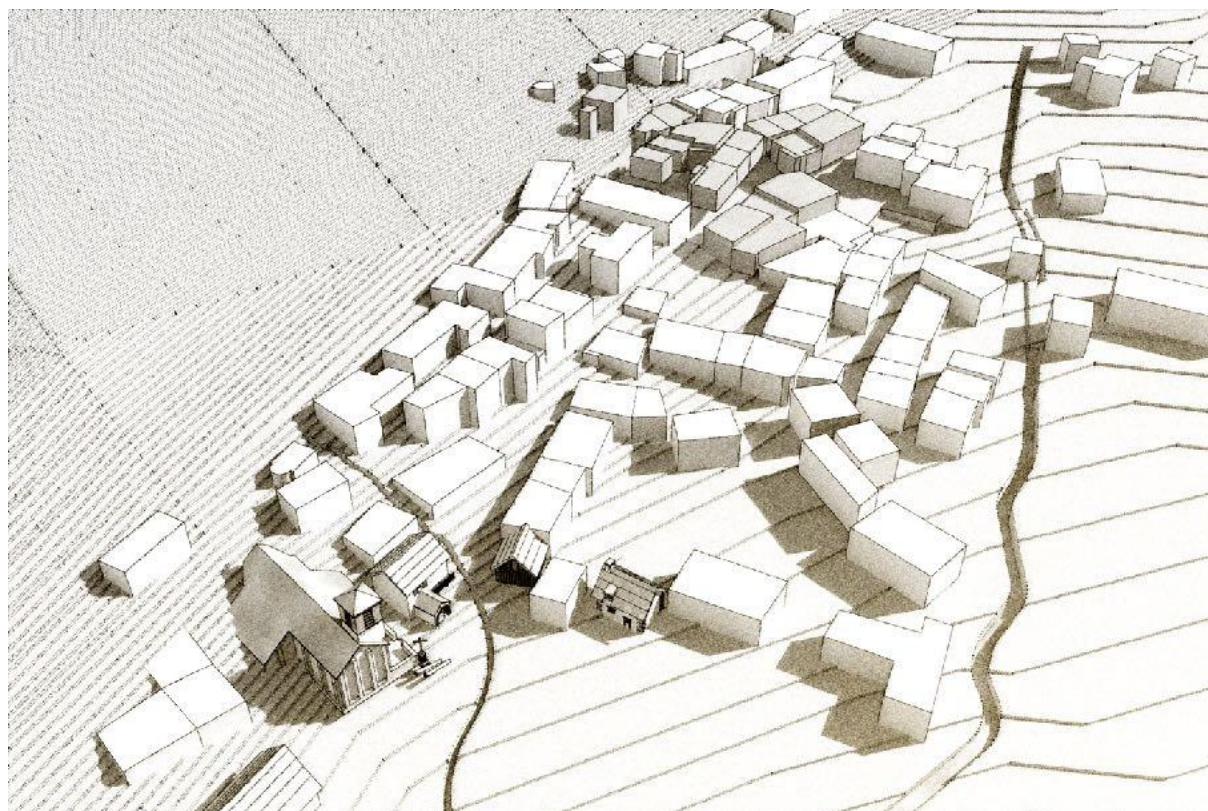
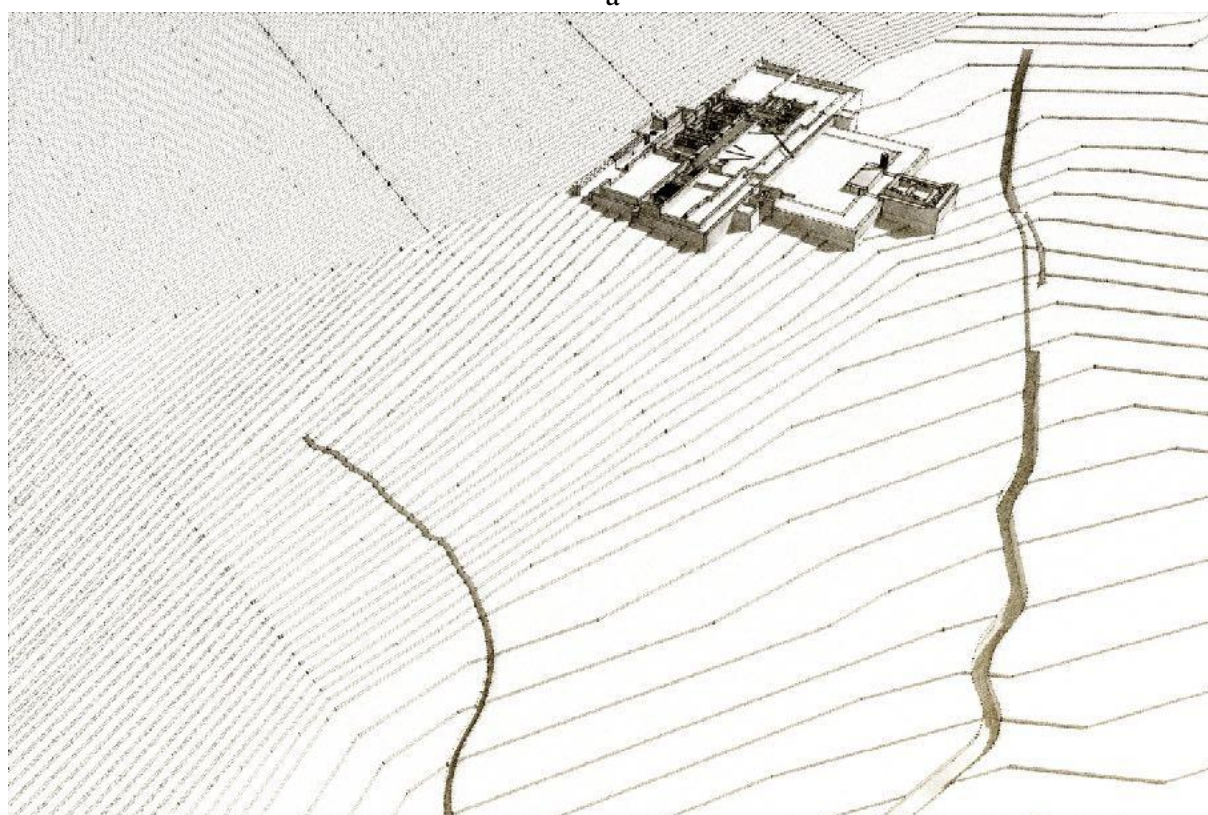


Fig. 22. Plan du temple faisant la synthèse des dimensions des trois auteurs.

3. 4. Premiers dessins en perspective résultant de la présente étude

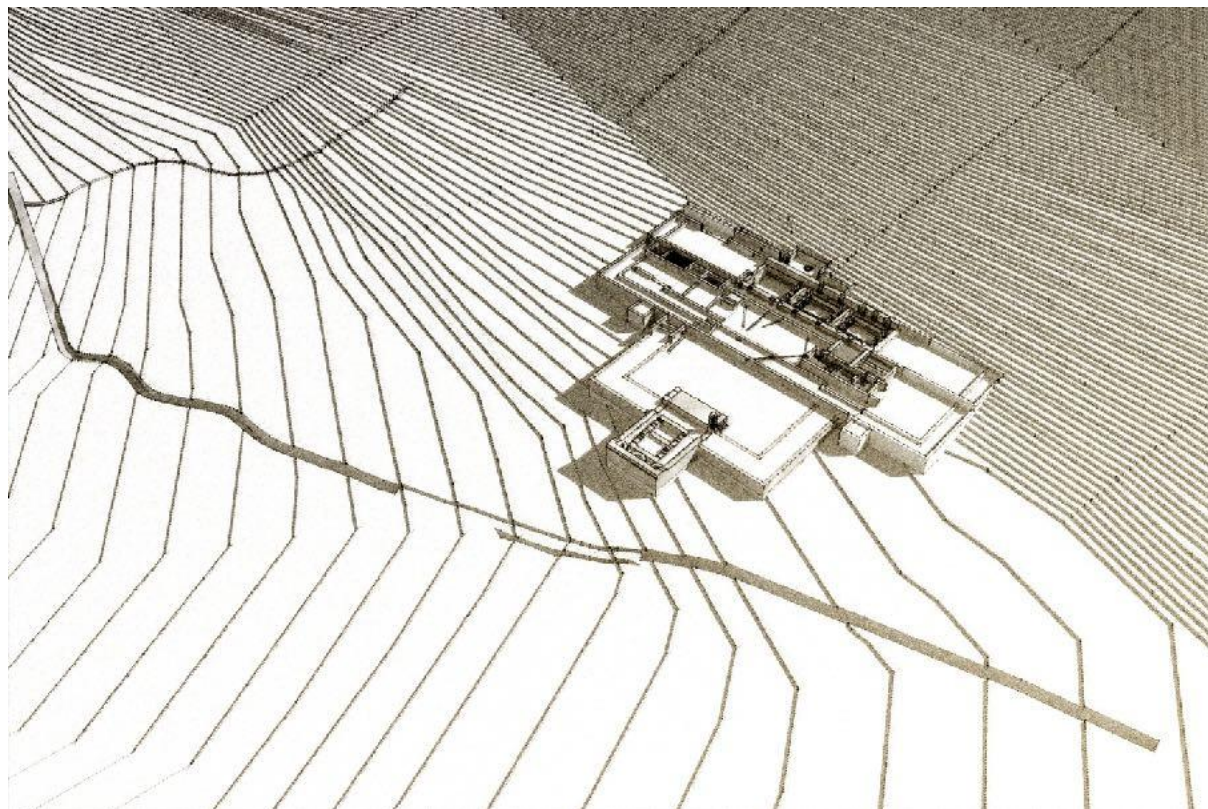


a

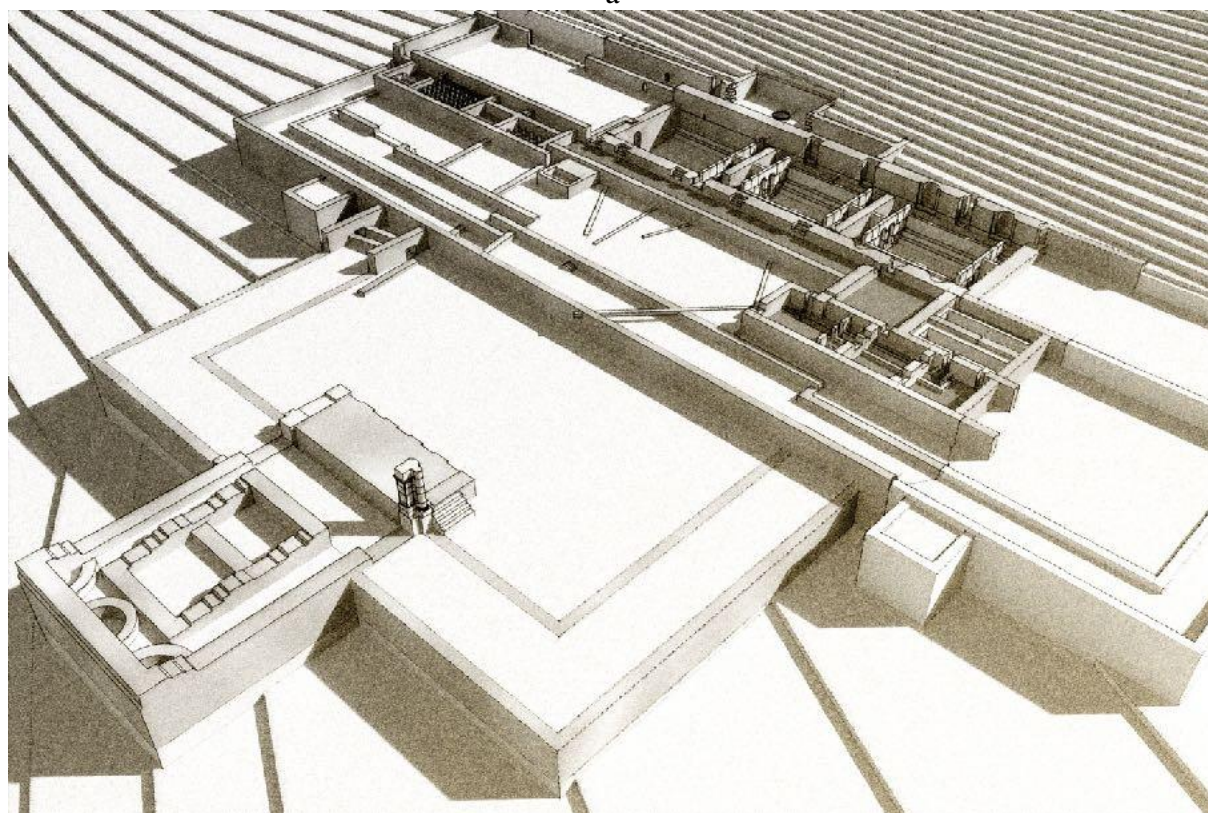


b

Fig. 23. Vue du Mont-Dore depuis le nord-ouest avant 1817 – ancienne église et croix à l'entrée du village – (a) et vue des vestiges de l'établissement thermal (b).

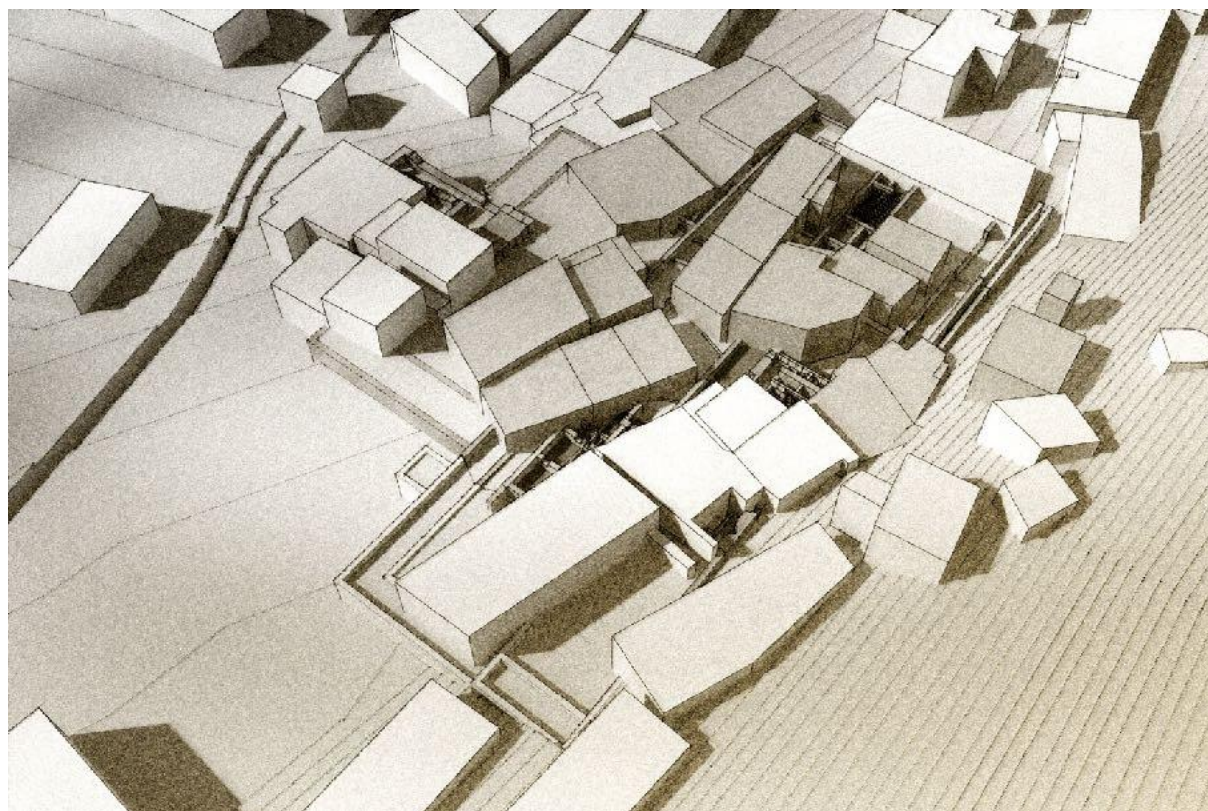


a

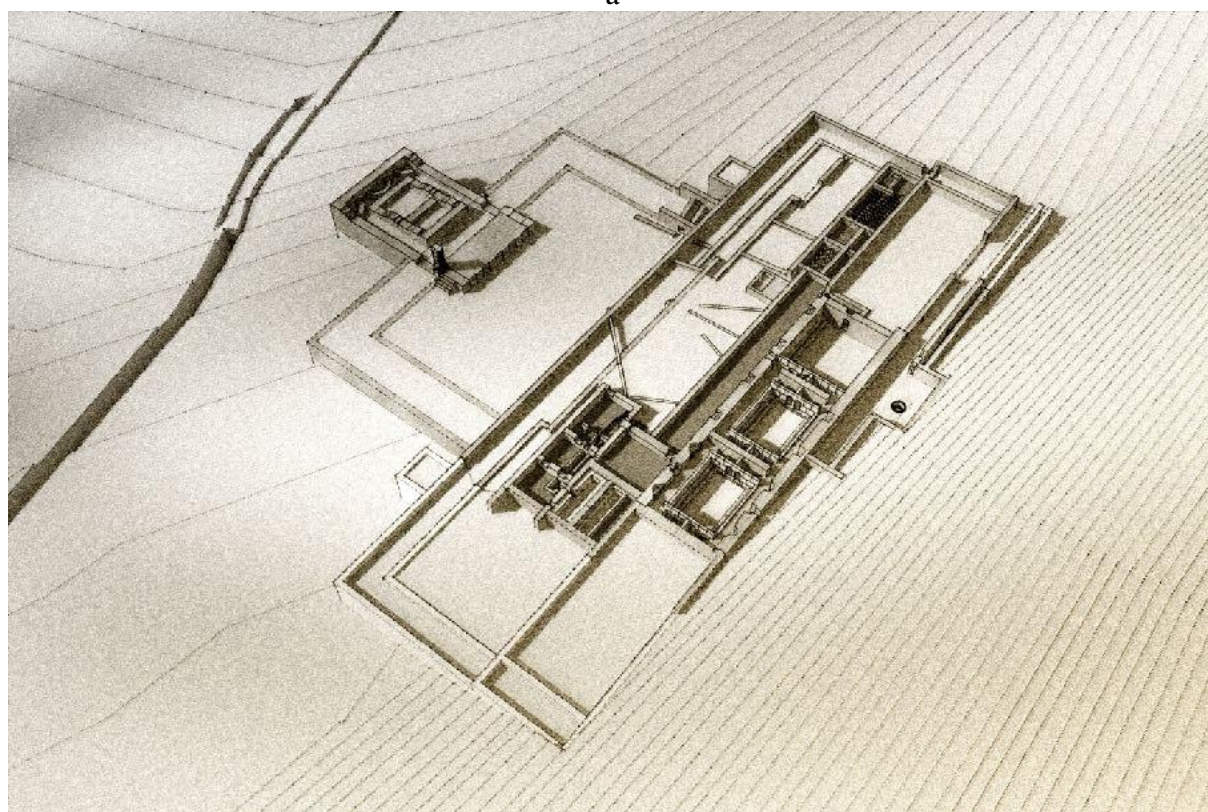


b

Fig. 24. Vue des vestiges de l'établissement thermal depuis le sud-ouest, vue générale (a) et vue détaillée (b).



a



b

Fig. 25. Vue du village avant 1817 – en grisé : maisons à démolir en 1817-1818, au-dessus du temple : l'ancien îlot du « Panthéon » – (a) et vue des vestiges de l'établissement thermal (b).